

EDMOND PICARD

---

PARADOXE

SUR

L'AVOCAT

---

BRUXELLES

Ferd. LARCIER, Libraire-Éditeur

3, PLACE DU PALAIS DE JUSTICE, 3

1879



ML  
A  
H887

PARADOXE

SUR

L'AVOCAT

PARADISE

1800

EDMOND PICARD

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE JURISPRUDENCE  
FERDINAND LARCIER  
3, PLACE DU PALAIS DE JUSTICE, BRUXELLES

EDMOND PICARD

PARADOXE

SUR

L'AVOCAT

TROISIÈME ÉDITION

Un volume in-18, imprimé avec luxe sur papier  
teinté (couverture *parchemin*).—Prix : 3 fr. 50 c.

Le PARADOXE SUR L'AVOCAT a obtenu un grand succès en Belgique et à l'étranger. On pourra en juger par les comptes-rendus dont nous donnons ci-dessous des extraits. La traduction en italien va paraître à Florence. Pour les avocats il est un résumé des principes essentiels de leur Profession, pour tous les lecteurs il est une œuvre littéraire attachante. Nous croyons pouvoir recommander particulièrement cette 3<sup>me</sup> édition à laquelle nous avons apporté des soins particuliers.



LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE JURISPRUDENCE  
FERDINAND LARCIER  
3, PLACE DU PALAIS DE JUSTICE, BRUXELLES

---

EDMOND PICARD

---

PARADOXE

SUR

L'AVOCAT

---


TROISIÈME ÉDITION

---

Un volume in-18, imprimé avec luxe sur papier  
teinté (couverture *parchemin*).—Prix : 3 fr, 50 c.

---

Le PARADOXE SUR L'AVOCAT a obtenu un grand succès en Belgique et à l'étranger. On pourra en juger par les comptes-rendus dont nous donnons ci-dessous des extraits. La traduction en italien va paraître à Florence. Pour les avocats il est un résumé des principes essentiels de leur Profession, pour tous les lecteurs il est une œuvre littéraire attachante. Nous croyons pouvoir recommander particulièrement cette 3<sup>me</sup> édition à laquelle nous avons apporté des soins particuliers.



M. EUGÈNE VAN BEMMEL, professeur de littérature française à l'Université de Bruxelles, écrivait dans la REVUE DE BELGIQUE du 15 décembre 1879 :

Nous signalons à nos lecteurs une des œuvres les plus littéraires que nous ayons eues à apprécier depuis longtemps. Il s'agit du *Paradoxe sur l'avocat*, de M. EDMOND PICARD. Pour ceux qui ont le goût bon, c'est un mets des plus délicats. Quel dommage qu'on ne nous en serve pas de temps à autre de cette qualité ! M. EDMOND PICARD est certainement l'écrivain le plus fin, le plus ingénieux que nous connaissions autour de nous, et cette finesse, loin de tomber jamais dans la subtilité, ne semble chez lui qu'une façon d'aiguiser le bon sens.

---

Extrait de la NEUE FREIE PRESSE de Vienne  
du 28 novembre 1879.

Nous ne connaissons pas d'essai s'occupant de la profession d'avocat, qui soit plus profondément esquissé et qui cependant soit en état d'intéresser plus vivement par la manière spirituelle dont il est traité sous une forme romantique, que cet écrit charmant qui à chaque page contient une richesse variée de pensées exprimées dans la forme la plus parfaite. C'est pourquoi, on peut offrir l'écrit d'EDMOND PICARD comme *vademecum* à tous ceux pour qui la profession d'avocat n'est pas uniquement un métier, et qui trouvent une source de contentements intérieurs dans son activité souvent pénible et consumante. A une époque où cette profession est si souvent méconnue et attaquée, on ne peut que se réjouir de ce que des lutteurs ayant la vocation combattent avec une telle abnégation pour sa dignité et son indépendance.

Extrait de la REVUE GÉNÉRALE, 16<sup>e</sup> année, février 1880.

M. EDMOND PICARD, un des avocats les plus distingués du brillant Barreau de la capitale, vient d'écrire une étude des plus intéressantes sur le sujet que voici : D'où vient-il que des hommes également intelligents et probes, en dehors de toute politique, puissent défendre, chacun avec un talent extrême, deux opinions contradictoires comme le font nos avocats ? Comment expliquer ce phénomène ?

Dans son petit format, vous pourrez, lecteur, ajouter de confiance à la liste des œuvres vivificatrices, le Paradoxe de M. PICARD. Il y a désormais sa place non pour l'importance du volume, mais pour le mérite. Le Paradoxe réveille la pensée, ranime l'idée et, comme tout écrit excellent, donne la tentation d'écrire aussi. Dans cette poignée de pages, il y a des descriptions, des portraits, des effusions d'âme et d'art, des raisonnements de métaphysique, et le tout de premier ordre. Non que je prétende qu'on ne puisse discuter le fond des choses : il n'y a que les théories de M. de la Palisse qui défient la contradiction. Combien les réserves du penseur, scrupuleux de trop tôt conclure, font plus pour la vérité et la justice que les affirmations faciles du sot qui a réponse à tout problème et solution pour tous les doutes.

L'œuvre de M. PICARD ouvre de larges horizons sur le Barreau : elle fustige aussi, en sa sérénité implacable, ces fakirs du formalisme dont l'axe mental est cristallisé dans une direction invariable.

L'étude juridique est doublée d'une étude psychologique ; dans toutes les deux la finesse et l'élégance vont de pair.

---



ETOILE BELGE du 11 novembre 1879.

*Paradoxe sur l'avocat*: Tel est le titre d'un intéressant opuscule élaboré par M. EDM. PICARD, dans les loisirs des vacances dernières et où se trouve cet esprit de bon aloi, si rare de nos jours ; boutade assaisonnée au sel attique, brûlot lancé par l'auteur entre les classiques et les romantiques du Barreau, pour étonner les uns, pour morigéner un peu gaillardement les autres et, surtout, dirait-on, pour s'amuser lui-même.

L'on dit généralement que l'avocat est le défenseur de la veuve et de l'orphelin. L'on pourrait tout aussi bien l'appeler leur persécuteur puisque la veuve et l'orphelin ne se trouvent dans le cas d'être défendus que lorsqu'ils sont attaqués par le ministère d'un autre avocat.

M. EDM. PICARD semble avoir pris à cœur de réfuter de sa plume habile cette spirituelle plaisanterie. Il le fait avec beaucoup de talent et de finesse ; il plaide, non la question de principe, mais les circonstances de fait. Au cours de son plaidoyer, il égratigne en passant ; il montre qu'il sait mordre au besoin quand il traite de certains abus, malheureusement trop flagrants, de nos juridictions consulaires. On sent l'avocat amoureux-jaloux de sa profession. Il la connaît sur le bout des doigts et il en parle en disert. N'est-ce pas lui qui a éparpillé depuis vingt ans les connaissances variées qu'il doit à l'étude approfondie du droit dans les plaidoiries et des conférences remarquées, dans de nombreux articles de journaux et dans la publication de cette œuvre remarquable des PANDECTES BELGES, avant de les mettre dans son *Paradoxe* ?

---

WEEKBLAD VAN HET REGT, *publiée à La Haye.*

41<sup>e</sup> année, numéro du 4 décembre 1879.

Bien qu'on ait tant écrit sur les devoirs professionnels de l'avocat, et bien qu'il n'y ait plus guère de vérités nouvelles à en dire, il existe cependant une façon de traiter ce sujet qui lui rend un intérêt nouveau. L'esprit matériel de notre temps oblige l'avocat à chercher dans sa profession les ressources qui le soutiennent dans «le combat pour la vie.» Mais il ne doit pas oublier que ses efforts sont aussi un combat pour le droit. Vivant au milieu des difficultés souvent rudes de la vie réelle, il doit se placer à un point de vue esthétique plus élevé, et, toujours indépendant des partis, de leurs avances et de leurs faveurs, conserver ses aspirations vers l'idéal, vers l'accomplissement de sa belle tâche. Prise à ce point de vue, une esquisse de l'avocat, non comme il est, mais comme il doit être, ne manquera jamais d'attirer.

EDMOND PICARD a fait cette esquisse dans l'étude dont nous avons donné le titre plus haut. Il l'a faite de main de maître. Le mérite se manifeste dans la séduction de la forme et surtout dans la profondeur morale des pensées. Il trace le portrait d'un avocat qui pourrait faire l'ornement de tous les barreaux, grâce à la noblesse et à l'indépendance de son caractère, à l'attachement dévoué qu'il montre aux intérêts qui lui sont confiés.

Les paroles du maître trouveront, dans l'âme de tout vrai « luttreur pour le droit » un écho éloquent. Aussi pensons-nous qu'il est superflu de publier des extraits de cet essai magistral. Nous espérons qu'il sera lu et apprécié en entier. On ne quittera pas cette œuvre remarquable sans se sentir une ardeur nouvelle pour se vouer tout entier, avec plaisir et énergie, à la

belle profession de l'avocat, et aussi sans nourrir l'espoir qu'en Hollande elle ne dégénérera pas en celle « *d'avocat procureur.* »

---

Extrait de la RIVISTA PENALE de Florence, T. XII,  
1<sup>er</sup> fascicule.

Dans cet écrit ingénieux et brillant, l'éminent directeur des *Pandectes belges* fait une vivante peinture de la profession du barreau, mettant dans la bouche d'un avocat chez qui l'auteur suppose qu'il a eu la bonne fortune de s'initier à la pratique des lois, une série d'observations et de conseils sur le caractère de la fonction, sur la mission incombant à l'avocat pour l'administration de la justice et le développement progressif du droit, sur les qualités nécessaires pour la remplir, sur les règles qui doivent être suivies pour devenir avocat et orateur, à la fois distingué et pratique, sur les conditions actuelles de la justice, sur l'influence de la politique sur le Barreau.

Il est beau et séduisant le tableau qu'il trace des devoirs qu'avocats et magistrats ont les uns envers les autres, unis dans une réciprocité de prestige et d'honneur, et celui du culte que l'avocat doit avoir à la fois pour la science et pour l'art qui doivent harmoniquement alimenter son esprit et élargir l'horizon de ses idées.

Ce livre n'est pas un Paradoxe. C'est bien plutôt l'apologie et en même temps la physiologie de l'avocat honnête et sage, dont nous désirons voir s'inspirer tout ceux qui veulent honorer la robe et la justice.

---

*Extrait du PESTER LLOYD*, du 12 décembre 1879.

*La vie d'un avocat.* — Un éminent avocat de Bruxelles, M. EDMOND PICARD, a publié, sous le titre « *Paradoxe*

*sur l'avocat* » une brochure qui traite des devoirs professionnels.

Les vérités que M. EDMOND PICARD a exprimées dans cet opuscule avec une rare perfection de forme, en un style vraiment magique, forment un trésor de maximes et de préceptes de conduite; l'écrivain parle d'or, son œuvre est un miroir où l'avocat soucieux de sa dignité et de son indépendance se peut avoir idéalisé; c'est une source de satisfactions profondes pour celui envers qui sa profession, souvent hérissée d'épines, n'a pas tenu les promesses de la première heure.

Puisse cet inestimable écrit être lu par tous ceux qui tiennent la profession d'avocat pour supérieure au commun des états ! Parmi les nombreux ouvrages qui traitent du rôle de l'avocat, l'œuvre de M. PICARD occupera toujours une des premières places.

---

REVUE PRATIQUE DU NOTARIAT BELGE (Supplément  
au n° 170).

M. EDMOND PICARD excelle en l'art d'écrire. Son « *Paradoxe sur l'avocat*, » nous paraît digne de l'attention des gourmets de la littérature ; c'est un morceau choisi, qui sera lu avec intérêt par l'avocat amoureux de sa profession.

---

JOURNAL DE BRUXELLES, 8 décembre 1879.

Grâce à ses brillantes et nobles qualités de fond et de forme, *le Paradoxe sur l'avocat* est une œuvre qui restera : c'est pour exprimer brièvement notre pensée, le code éloquent d'une profession que M. EDMOND PICARD honore depuis de longues années déjà. Ceux qui le connaissent trouveront dans son *Paradoxe* une autobiographie exacte, et sous la toge de M<sup>e</sup> X., ils

reconnaîtront sans hésiter le brillant avocat de la cour d'appel de Bruxelles. Le style de M. E. PICARD est comme sa parole : ferme, nerveux et d'une clarté cristalline. Il vibre dans cette prose attique et sobrement colorée, qui semble du Taine mâtiné de Laboulaye, une conviction profonde ; elle donne au *Pectus quod disertos facit* une nouvelle et éclatante démonstration, et elle classe, M. E. PICARD au nombre des écrivains de race.

---

Extrait de la *Juristen Zeitung* de Vienne, du 7 décembre 1879, publié sous la direction du docteur S. MAYER, professeur à l'Université.

*Paradoxe sur l'avocat* : Tel est le titre d'un écrit qui vient de paraître à Bruxelles et dont l'auteur est l'avocat EDMOND PICARD.

Un sujet qui a déjà été traité sous les formes les plus variées exerce sur le lecteur un véritable attrait, quand celui qui l'aborde à nouveau le fait avec un art tout particulier ou quand il lui ménage des points de vue jusque là inconnus.

Le remarquable écrit de M. EDMOND PICARD réunit ce double mérite.

C'est l'honneur de l'auteur d'avoir exprimé ces belles pensées dans une forme accomplie. Il suffit des extraits que nous en avons donnés, pour que la publication de M. PICARD se recommande d'elle-même. Celle-ci restera, dans la littérature, pourtant si riche, sur la profession d'avocat, à un niveau de beaucoup plus élevé que la moyenne, et ne cessera pas d'être consultée avec le plus grand fruit.

---

*Indépendance belge* du 24 octobre 1879.

Une brochure de M. EDMOND PICARD *Paradoxe sur l'Avocat*, imitation libre du Paradoxe de DIDEROT sur le Comédien, fait quelque bruit au Palais.

Le Paradoxe, le voici, dépouillé du style brillant et fleuri dont l'enguirlande l'auteur :

« Il n'est pas vrai que l'avocat ne doit défendre que les causes qu'il croit justes en son âme et conscience. La formule du serment a beau édicter cette règle, c'est là une maxime fautive et déplorable, qui enfante l'hypocrisie et le découragement. Ou bien cette formule inepte et surannée est un non-sens imposant un devoir d'une réalisation impossible, ou bien elle veut dire que l'avocat est tenu seulement d'examiner si l'affaire comporte des éléments tels qu'elle puisse être sérieusement défendue, alors même que le succès ne serait pas certain, alors même qu'elle présenterait des doutes, alors même qu'elle pourrait finalement être perdue. En d'autres termes, la cause est-elle défendable, est-elle plaidable, un homme sensé et loyal peut-il la considérer comme telle ? voilà la seule question que doivent se poser son âme et sa conscience. Ce n'est que dans ces limites que l'on peut dire que l'avocat est le premier juge de l'affaire. »

En soutenant cette thèse qu'il expose avec beaucoup de talent et d'originalité, M. EDMOND PICARD plaide le droit pour légitimer la coutume. Et de fait, il nous semble qu'il a raison.

---

Extrait du RECUEIL PÉRIODIQUE ET CRITIQUE  
de M. DALLOZ, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> cahiers mensuels.

Dans le *Paradoxe sur l'avocat*, le titre seul est paradoxal. M. Picard exprime, en effet, très-finement des idées justes, que le lecteur le plus timoré peut admettre

sans rien sacrifier à la fantaisie ou à l'imagination. C'est cependant une assertion bizarre au premier abord que de proclamer maxime fautive et déplorable la formule du serment professionnel : « Je jure de défendre les seules causes qu'en mon âme et conscience je crois justes ». Mais, en écartant les cas où l'injustice est tellement manifeste qu'un honnête homme ne peut se charger de la défendre, nous devons reconnaître que M. Picard a trouvé d'excellents arguments pour montrer que l'avocat ne doit pas *a priori* se constituer le juge de sa cause; prétendre, dès le début d'une affaire, résumer le litige, et, ministère public anticipé, proposer une solution définitive. Les plaidoiries, dit encore très-justement l'auteur, n'ont pas seulement pour but de faire triompher une cause isolée : le droit n'est pas plus immobile que les autres sciences, et ses progrès dépendent des luttes judiciaires. Il faut donc que l'avocat s'élève aux considérations générales, ne se laisse pas renfermer « dans l'empire du mesquin », ne se contente pas, en fait de science, de la menue monnaie du droit usuel, en fait d'art, des lieux communs d'une rhétorique banale. De plus, le goût et les convenances doivent toujours inspirer et diriger l'avocat : le goût lui rappellera ce précepte trop souvent oublié à la barre, que la première règle de l'éloquence consiste à ne pas ennuyer le juge ou l'adversaire ; les convenances lui feront éviter les mauvais rapports avec les confrères, les basses complaisances et la familiarité avec les magistrats.

Nous voudrions suivre M. Picard dans ses ingénieux et brillants développements : mais, pour n'omettre aucun des excellents conseils qu'il adresse aux stagiaires et même aux avocats vieillissés dans les luttes du barreau, il faudrait citer tout le livre.

Extrait de la FRANCE JUDICIAIRE, du 1<sup>er</sup> Septembre 1880

Je recommande le charmant volume que vient de publier M. EDMOND PICARD, avocat de Bruxelles.

Un de nos anciens à qui je demandais ce qu'il fallait penser d'une affaire qu'il venait de plaider avec son ardeur et son talent accoutumée : « J'ai mis la Cour en situation de faire obtenir gain de cause à mon client, me répondit-il; c'est à elle d'apprécier les raisons que je lui ai fournies; ce n'est pas à moi. »

Il avait raison : le véritable rôle des avocats ne consiste pas à juger, et c'est bien ainsi que le comprend M. EDMOND PICARD, quand il nous les montre, ouvriers de la justice, travaillant comme deux forgerons sur l'enclume à découvrir une vérité encore incertaine, jusqu'au moment où l'effort des deux plaidoiries saura la faire apparaître aux yeux du juge.

C'est Montaigne qui est l'ancêtre de M. EDMOND PICARD; c'est à lui qu'il se rattache par le sens de l'observation intime, par la façon ingénieuse et fine d'exprimer ses pensées, par la faculté de peindre avec la cadence de la phrase. On a dit de M. EDMOND PICARD qu'il était un écrivain de race : qu'il nous soit permis d'ajouter; de la race de Montaigne. Tous ceux qui tiennent de près ou de loin au barreau liront cette œuvre exquise; et l'œuvre lue, ils en feront un livre de chevet.

La portée de ce petit livre est haute; elle dépasse les limites d'un barreau particulier. Les avocats sont partout confrères : partout on les retrouve avec les mêmes qualités, et pourquoi ne pas l'avouer, avec les mêmes défauts inhérents à leur tempérament. Le grand talent de M. EDMOND PICARD a consisté à fixer ce qu'il y a d'universel, d'absolu, d'idéal dans notre profession, tout en produisant une œuvre très réelle et très vivante.

---



## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Monsieur Ferdinand LARCIER

Libraire-Éditeur, à Bruxelles

*Veillez, je vous prie, m'adresser  
un exemplaire du volume intitulé :*  
PARADOXE SUR L'AVOCAT,  
*par EDM. PICARD.*

*J'acquitterai le prix de ce volume  
soit trois francs cinquante centimes, sur  
présentation d'une quittance par  
la poste.*

*(Signature).*

NOM ET PRÉNOM :

PROFESSION :

RÉSIDENCE :

Détacher ce bulletin — le plier en  
trois et le mettre sous la bande ci-contre  
préalablement découpée. — Affranchir  
au moyen d'un timbre-poste d'un cen-  
time.

Bande d'adresse  
à découper

BULLETIN DE SOUSCRIPTION  
A Monsieur FERD. LARCIER  
3, Place du Palais de Justice, 3  
BRUXELLES

Coller ici  
le timbre-poste  
d'un  
centime

Bande d'adresse  
à découper

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE JURISPRUDENCE  
FERDINAND LARCIER  
3, PLACE DU PALAIS DE JUSTICE, BRUXELLES

---

EDMOND PICARD

---

# PARADOXE

SUR

## L'AVOCAT

---


TROISIÈME ÉDITION

---

Un volume in-18, imprimé avec luxe sur papier  
teinté (couverture *parchemin*).—Prix : 3 fr. 50 c.

---

Le PARADOXE SUR L'AVOCAT a obtenu un grand succès en Belgique et à l'étranger. On pourra en juger par les comptes-rendus dont nous donnons ci-dessous des extraits. La traduction en italien va paraître à Florence. Pour les avocats il est un résumé des principes essentiels de leur Profession, pour tous les lecteurs il est une œuvre littéraire attachante. Nous croyons pouvoir recommander particulièrement cette 3<sup>me</sup> édition à laquelle nous avons apporté des soins particuliers.



EDMOND PICARD

---

PARADOXE

SUR

L'AVOCAT

---

INTRODUCTION

DU TROISIÈME TOME DES PANDECTES BELGES

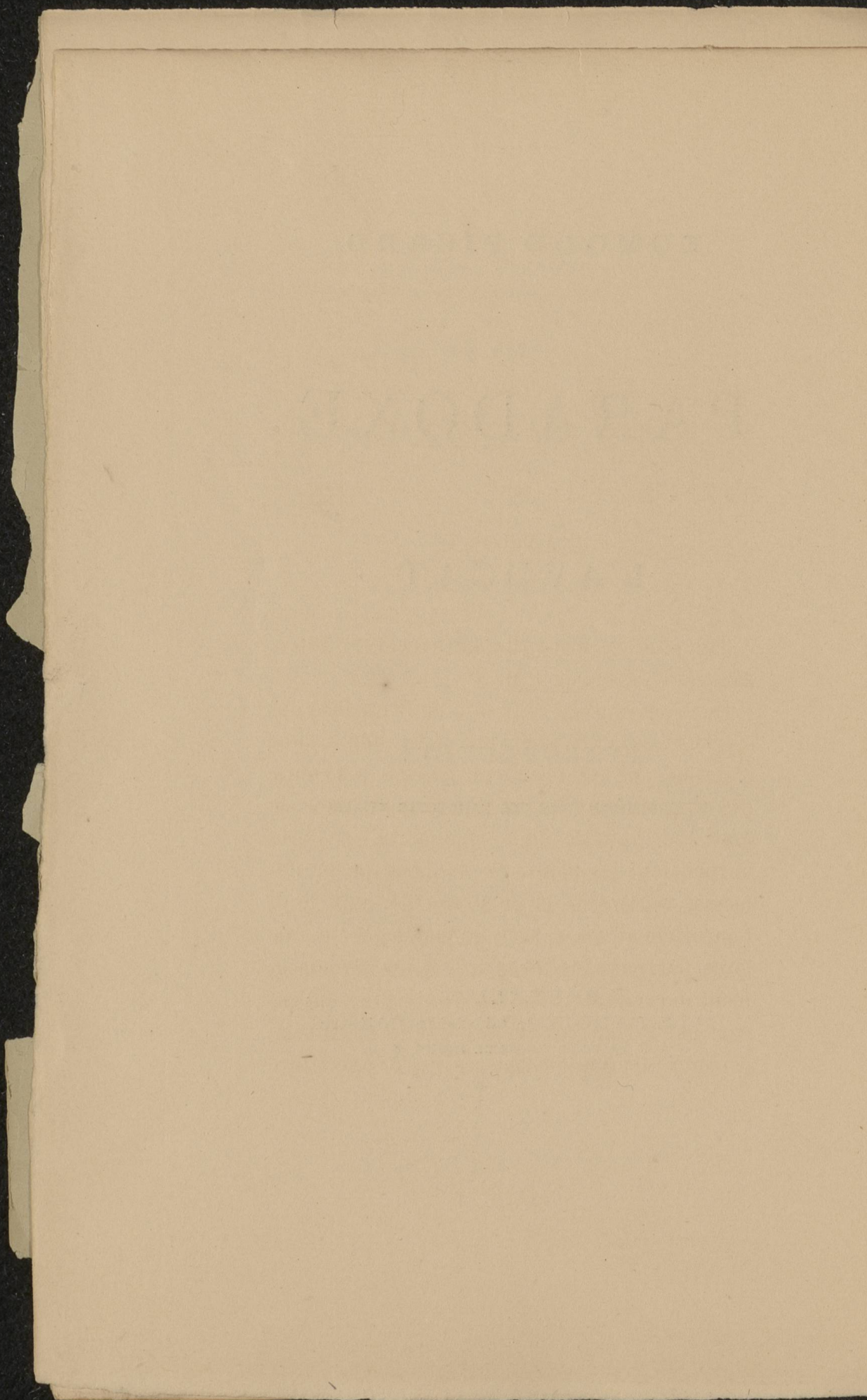
---

BRUXELLES

Ferd. LARCIER, Libraire-Éditeur

3, PLACE DU PALAIS DE JUSTICE, 3

1879



# PARADOXE

SUR

## L'AVOCAT

J'ai prêté serment comme avocat en 186...  
J'entrai en stage chez M<sup>e</sup> X.

Quelques uns de ceux qui, à Bruxelles, ont été mêlés à la vie judiciaire il y a une dizaine d'années, ont le vif souvenir de cette personnalité originale que la mort a frappée dans sa maturité. Petit de taille, il ne portait pas bien la robe dont les plis, pour se draper avec noblesse, veulent de la prestance. Il était de ce tempérament assez rare et privilégié où une force nerveuse intenses'unit à un développement musculaire prononcé. Les épaules étaient carrées, les jambes un peu arquées; toute sa personne avait une ferme assiette et une allure

délibérée. Il avait dépassé la quarantaine et sa moustache, seule partie de la barbe qu'il laissât croître, grisonnait. Mais l'œil grand et noir avait conservé son regard d'acier et animait singulièrement un visage au teint bistré, à la bouche expressive, au menton d'un contour net et résolu. Dès le premier aspect on sentait une intelligence pénétrante et claire, bien que le front fût borné assez bas par des cheveux sombres très soignés, comme toute sa personne ; il avait, en effet, certaine prétention à l'élégance, qui se traduisait dans sa toilette par des détails où quelquefois le goût eut trouvé à reprendre.

Il était à cette époque dans toute l'efflorescence d'une situation professionnelle peu-à-peu amenée par les qualités natives les plus belles mises au service d'une persévérance que rien n'avait pu lasser. Il arrivait à ce beau midi de la vie où les forces se produisent dans tout leur éclat, à cet apogée qu'il prenait pour un nouveau point de départ et qui ne devait être pour lui que le signal d'un repos prochain et définitif, hélas ! Ceux qui l'avaient connu depuis son entrée au Barreau auraient pu attester que

jamais il n'avait marqué le pas. Ses premières tentatives de plaidoiries n'avaient pas été heureuses, et on le citait volontiers comme exemple à l'appui de ce dicton du Palais qui veut que les mauvais débuts portent bonheur, et que c'est au Barreau surtout que, pour devenir quelque chose, il faut savoir commencer par n'être rien. Mais depuis, malgré les obstacles que lui suscitait constamment un esprit d'indépendance que les gens réfléchis taxaient de maladresse, il avait, au milieu de lutttes sans cesse renouvelées, creusé profondément son sillon. Sa destinée professionnelle avait été rude et tourmentée, car s'il est difficile de réussir au Barreau, il est plus difficile de s'y faire pardonner ses succès, et il avait raison de répéter que là, comme ailleurs, se livre le combat pour la vie, et que, plus qu'ailleurs, les forts seuls y restent debout. Souvent il avait été aux prises avec tout ce que peuvent déchaîner la rivalité, la méchanceté et l'envie. Mais, comme le disait de Delacroix un écrivain célèbre, sa barque, battue des flots et des vents, noyée à demi d'écume, jamais ne fit naufrage : à la poupe était assise une inflexible volonté qui malgré

les voiles en pièces et les mâts brisés, poursuivait imperturbablement sa route vers un but marqué d'avance. Il avait soulevé beaucoup d'inimitiés parce que le monde s'irrite de l'indifférence qu'on lui montre et l'attribue à la malveillance ou à l'affectation. Le milieu où il vivait lui avait fait sentir son poids, mais il était de fer et ne se laissa point façonner par lui. Les concessions lui étaient inconnues. En dépit de tout il demeura fidèle à lui-même. Il avait coutume de dire que si la vie de l'homme peut prétendre à quelque droiture et à quelque dignité, c'est en ne désertant jamais les opinions qu'on a acceptées et défendues à l'âge où, pour la première fois, l'esprit s'est cru assez mûr pour en choisir et en exprimer. Même ceux qui ont discuté son talent n'ont jamais pensé à nier son caractère. Souvent je lui ai appliqué mentalement ces âpres vers du Rolla :

Si Dieu nous a tirés tous de la même fange,  
Certes il a dû pétrir dans une argile étrange.  
Et sécher aux rayons d'un soleil irrité,  
Cet être, quel qu'il soit, ou l'homme ou l'hirondelle,  
Qui n'a jamais ployé ni son front, ni son aîle.

Lorsque s'est passé l'épisode que je vais racon-



ter, il y avait environ deux ans que je suivais le cabinet de ce maître regretté. Se conformant à un usage qui alors était général au Barreau de Bruxelles, il s'occupait peu de ses stagiaires. Il était avec eux taciturne, et, me semblait-il, défiant. Pour s'en excuser, il disait en souriant que les avocats avisés réservent leur esprit pour leurs plaidoyers, et, de peur de l'amoin-drir, n'en usent pas ailleurs. Cependant quand il parlait de la Profession et de tout ce qui s'y rattache, c'était dans les termes les plus élevés et presque toujours avec une chaleur qui décè-lait un attachement passionné. Mais jamais il ne s'exprimait au présent : c'était toujours comme s'il s'agissait d'une chose qui avait été, et alors sa parole était triste, ou d'une chose qui serait un jour, et alors il y avait dans ses discours une fleur d'espérance qui me ravis-sait.

J'avais été promptement entraîné par cette nature dont la force, la noblesse et le mystère avaient de vives séductions pour mon esprit avide d'originalité. Il était pour moi un sujet constant d'observations. Qu'il fut dans son cabi-net ou à la barre, mes yeux ne le quittaient

pas, mes oreilles ne perdaient rien de ce qu'il disait. Je subissais l'influence, connue au Palais, de cette admiration attentive : je prenais, sans m'en douter, ses allures, ses gestes, ses inflexions de voix, comme si j'avais greffé et fait reflourir sur ma nature encore à l'état de sauvageon, une bouture de ses mérites. Il ne fut pas sans remarquer cette espèce de culte, et comme j'y joignais cet esprit laborieux et ces habitudes d'ordre et de ponctualité qui depuis m'ont valu quelques suffrages, il s'attacha à moi peu-à-peu et j'eus près de lui la situation privilégiée d'un stagiaire favori. Ainsi s'était insensiblement préparé ce qu'on va lire.

C'était, il m'en souvient, un samedi d'avril. M<sup>e</sup> X. qui plaidait presque tous les jours à la Cour, avait terminé devant la deuxième chambre un procès retentissant en séparation de corps, perdu devant un tribunal de province et dont il venait, par son talent merveilleux, de rétablir les positions. Il avait parlé devant cet auditoire d'amateurs qui, chaque fois qu'il prenait la parole dans une cause importante, s'amassait dans la salle d'audience d'ordinaire presque déserte. Il avait eu pour adversaire un

avocat très en vue, de quelques années plus ancien, en possession depuis longtemps de la première place. On sentait, et cela donnait un intérêt presque dramatique à leurs luttes, que cette place, M<sup>e</sup> X. voulait la conquérir. C'était donc un curieux et noble spectacle de les voir aux prises, l'un avec sa parole imagée, vive, débordante d'art et d'esprit, relevée à chaque instant par les inflexions les plus harmonieusement variées, habile à porter les coups, à abattre les interruptions au vol, à passer une argumentation par les armes; l'autre avec sa voix blanche, sa passion froide, son dédain ou plutôt son ignorance de la forme, sa préoccupation exclusive de l'argument, sa science sans rivale et son étonnante puissance de démonstration. Tous deux ils arrivaient, dans des genres différents, à des effets admirables, et cette escrime, à propos de choses sérieuses, avaient pour ceux qui les écoutaient le charme d'un spectacle choisi.

M<sup>e</sup> X. venait d'ôter sa robe. Je l'avais suivi au vestiaire. Il avait au visage l'expression sérieuse, satisfaite et un peu hautaine qui lui venait après un succès. L'œil avait plus d'éclat,

la peau plus de sang. Sa parole était plus brève comme si le sentiment plus intime de sa supériorité l'avait davantage rapproché d'idées de commandement. Je le regardais mettre sa redingote. Il était encore plein de son procès et semblait ne pas s'occuper de moi. Cependant au moment où il prit son chapeau, il me dit : « Venez. » —

Il prit sous les arcades qui servent au Palais de promenoir. Il marchait de son pas actif, silencieux, les yeux fixés vers la terre. J'étais à ses côtés. Arrivé à l'escalier qui mène à la terrasse du tribunal correctionnel, il rebroussa chemin, puis prenant la parole, comme s'il se parlait à lui-même : « Étrange chose que la plaidoirie, dit-il. Voici deux audiences que mon confrère et moi soutenons avec la même conviction, la même passion, deux thèses absolument opposées. L'un de nous a tort. Chacun de nous a publiquement proclamé que c'était l'autre. Tous deux cependant nous sommes gens d'expérience, gens de probité, et le public ajoute gens de talent. »

Se tournant alors brusquement vers moi, il ajouta : « Jeune homme, vous êtes-vous jamais

demandé comment cela était possible? Vous êtes-vous surtout jamais demandé, vous qui voulez être avocat, c'est-à-dire qui voulez faire ces choses, si cela était légitime? »

Il s'était arrêté, il fixait sur moi ses yeux où semblait passer une vague colère, comme si la bizarrerie et la difficulté du problème l'avaient irrité. Comme je me taisais, surpris et déconcerté, il reprit d'un ton plus calme : « Vous ne me faites pas l'effet d'être le premier venu. Au milieu de tant de médiocrités qui encombrent le Barreau et en forment en quelque sorte le tissu connectif, il me semble que vous pourriez un jour être un des dix ou douze élus qui y conquièrent les places dignes d'être enviées. A ce titre, je ne perdrai pas mon temps en vous disant ce que je pense de notre profession. — Puis à voix lente et d'un ton si grave et si pénétré que j'en fus troublé : « Si j'en parle peu, dit-il, c'est que je l'aime trop pour prostituer à des oreilles vulgaires ce que je ressens pour elle. Écoutez-moi. »

Je compris que j'étais devant une occasion qui, sans doute ne se représenterait plus, et j'écoutai, tout en marchant près du maître,

avec une intensité d'attention qui me rend cette conversation aussi présente que si elle avait eu lieu hier. Les enseignements que j'y ai recueillis ont depuis été pour la plupart la règle de ma vie. Je ne veux pas qu'ils soient perdus. Si du vivant de celui qui me les a donnés je me suis tu, aujourd'hui que son grand esprit repose, je puis les reprendre, sans toutefois espérer leur restituer la forme saisissante qu'ils avaient en sortant de ses lèvres spirituelles et savantes.

Après s'être recueilli un moment : « C'est, dit-il, un sujet saturé de contradictions apparentes. Nul ne le creuse ; les avocats pas plus que les autres, et la plupart demeurent toute leur vie sous l'influence débiliteuse d'une fonction que, dans leur for intérieur, ils croient en opposition avec son principe. Que de choses semblent du reste s'accorder pour induire là dessus l'esprit en erreur ! Ce serment, inepte à tant de points de vue, dont au seuil de la carrière on transmet au jeune avocat comme un mot de passe, la formule surannée, ne dit-il pas qu'on ne peut défendre que les causes que l'on croit justes en âme et conscience ? Tâchez donc de

mettre cela d'accord avec le phénomène que je vous signalais tantôt. Comment se fait-il, si cette phrase à effet est exacte, que mon adversaire et moi, nous avons plaidé le pour et le contre? Comment surtout se fait-il que nous ayons fait hier la même chose et que nous recommencerons demain, et que toute notre vie d'avocat tantôt contre l'un, tantôt contre l'autre, se déroulera ainsi? Que vaut ma conscience, que vaut mon âme, que valent celles des confrères que je rencontre chaque jour comme contradicteurs à la barre, si elles peuvent toutes être à ce point contraires, que sur des questions de fortune, d'honneur et de liberté, elles sont perpétuellement en désaccord?

« Piteuse et dégradante comédie que joue l'avocat si la règle de ses actes est telle que les préjugés la présentent. Et ce n'est pas tout. Si mon client avait été chez mon adversaire et si le sien fut venu chez moi, ne nous eût-on pas vu plaider, lui, ce que j'ai plaidé, et moi, ce qu'il a soutenu? Car si la thèse qu'il a développée tantôt avec tant de force et une allure si vive, lui a paru bonne, pourquoi n'eussé-je pas eu la même impression? Son jugement vaut le mien,

son mérite est égal. Ce qu'il a cru pouvoir défendre, lui avocat de premier ordre et homme d'une probité absolue, quel droit aurais-je, sans lui faire outrage, de dire que je n'aurais pas consenti à le plaider? Ainsi donc, et au résumé, voilà le blanc et le noir, l'affirmation et la négation, le vrai et le faux, qui, à la même heure, dans les mêmes conditions, ont en âme et conscience paru justes et injustes à deux cœurs droits, à deux esprits éclairés, à deux hommes d'expérience, à deux hommes de talent. Et c'est là le bizarre et désolant spectacle qui, si la routine ne ment pas, s'offre aux regards du néophyte à son entrée au Barreau ; c'est là l'œuvre misérable et honteuse à laquelle sous le couvert d'une profession qui se dit noble et libérale, il devra consacrer sa vie! » —

Il se tut, comme s'il avait voulu laisser descendre en moi plus profondément ces gouttes brûlantes du doute, comme s'il avait voulu me faire sentir plus douloureusement les coups répétés qu'il venait de frapper sur ma jeune conscience où la confuse et grimaçante image de cette énigme s'était déjà parfois dessinée. Et reprenant : « Combien le vulgaire, dit-il, a



raison, si tout cela est la vérité, de nous appeler marchands de paroles. Combien elle est vraie cette plaisanterie sinistre qui dit que la veuve et l'orphelin n'auraient jamais besoin d'un avocat pour les défendre, s'il ne s'en trouvait un pour les attaquer. Combien je comprends le marasme de ce confrère qui avait tout ce qui peut faire un avocat complet et triomphant, et qui, enserré dans des doutes ténébreux, m'a dit un jour : J'exècre ma profession. — Et vous-même dont j'ai plus d'une fois surpris la jeune imagination occupée à embellir cette carrière que vous voulez aimer parce qu'elle a une grandeur et un charme secrets dont tantôt je vous révélerai la source, comme elle est naturelle la tristesse découragée qui a fait tomber de vos mains quelques-unes des guirlandes dont vous vouliez en orner les avenues. »

Alors d'une voix plus basse, s'arrêtant, me mettant sur l'épaule sa main nerveuse, et me regardant en face : « Eh bien, me dit-il, il n'est pas vrai que l'avocat ne doit défendre que les causes qu'il croit justes en âme et conscience. C'est là une fausse maxime, une maxime déplorable parce qu'elle enfante l'hypocrisie et le

découragement. » Et me laissant troublé par son accent et son regard plus encore que par l'aphorisme brutal qui m'avait atteint comme un choc, il reprit ses allées et venues sous les arcades. Une pluie douce commençait à mouiller la cour voisine et s'accordait avec l'impression que me causait ce que je venais d'entendre.

— « Ces choses-là seraient salutaires à dire, reprit-il, mais dans le milieu où nous vivons, elles sont dangereuses pour qui les énonce. C'est pourquoi vous m'avez vu taciturne. Et vous qui m'entendez, tâchez de garder pour vous ces mystères, car le jour où vous vous en ferez l'apôtre, vous apprendrez à vos dépens que ce n'est pas au Barreau que l'on aime le plus à entendre parler de la profession d'avocat. La plupart y savent trop combien la vie qu'on y mène est différente de ce qu'elle devrait être, pour ne pas s'impatienter d'entendre des sermons. » — Et après une pause : « Mais au fait, pareille recommandation ne sert à rien. Si vous avez en vous la manie prédicante, rien ne vous fera taire, pas même la perspective de ce martyre à coups d'épingles que les pleutres savent

infliger à ceux dont la vie est une critique vivante de leurs platitudes. »

Aujourd'hui que des années ont passé sur cette prophétie, j'ai pu en vérifier la justesse. J'ai tenté de mettre, selon l'image biblique, une porte à ma bouche, un cadenas à mes lèvres. Mais d'elles-mêmes elles se sont ouvertes : j'ai pêché et j'ai pâti.

Il recommença en ces termes : « Il est des procès dont l'injustice apparaît avec évidence. Ceux-là nul ne les plaide dans un barreau honnête. Depuis vingt ans que je croise le fer à la barre, je n'en ai pas vu. Peut-être s'en est-il produit, mais alors celui qui les a plaidés a été une de ces individualités tarées et misérables, qui ne restent au Tableau que grâce à cette pitié trop fréquente qui fait reculer notre discipline devant une radiation. Les affaires qui viennent devant les tribunaux sont telles que la légitimité et l'opportunité de l'attaque et de la défense ne sont mises en question par personne, et que l'œuvre accomplie de part et d'autre apparaît comme utile à la justice.

« Ce qu'il faut rechercher avant tout pour trouver le port au milieu de ces ténèbres,

c'est comment cette justice doit être servie et éclairée pour réaliser sa mission. C'est à elle à découvrir et à fixer le vrai ; mais livrés à eux mêmes, les juges les plus intelligents sont impuissants à le faire. Pour qu'ils entrent en possession des éléments multiples et compliqués qui leur permettront d'arriver aussi près que possibles de la solution vraie, il faut que la cause subisse devant eux une analyse profonde, qu'elle soit fouillée dans tous les sens, que tout ce qu'elle renferme soit mis en relief, que le pour et le contre en soient extraits par une compression puissante, qu'elle soit débattue, secouée, tournée et retournée, — en un mot plaidée.

« Un usage aussi ancien que les procès l'atteste. Mais voulez-vous en être juge de manière à perdre toute hésitation, entrez au Palais allez assister à une affaire. Écoutez l'un, puis, l'autre. Subissez l'impression que fait chacune des plaidoiries ; laissez-vous entraîner par l'argumentation qui, pareille à la marée, d'abord vous poussera vers la plage pour vous ramener bientôt vers la pleine mer. Voyez avec quelle ingéniosité chacun des adversaires circule et

pénètre partout, habile à tout relever, à tout saisir, à tout faire valoir. Rendez-vous compte de l'étonnant travail de tamisage et de blutage qui se fait, et qui a pour résultat d'extraire de cette masse informe de matière première qui constitue le procès, jusqu'à la moindre parcelle ayant quelque valeur. Chaque argument est pris, paré, puis lancé à l'ennemi, qui le ramasse, l'épluche, le renvoie à son tour. Quand un grand avocat se donne la peine de regarder une cause, il y voit ce que les yeux ordinaires ne distinguent pas, et même quand il s'agit de ce qui est visible pour tous, à lui appartient le don de les formuler magnifiquement. Il a cette faculté, aux effets en apparence contradictoires, de grandir les petites choses de manière à leur donner une dignité qui d'abord paraît leur manquer, et de restreindre celles qui sont trop vastes, de manière à les rendre compréhensibles. Il ramène tout aux proportions moyennes et justes qui sont la convenance même et la clarté. Ainsi s'opère devant le juge, spectateur de ce phénomène admirable, une œuvre d'épuration et de sélection qui aboutit à ne laisser

sur le champ de la lutte que les pépites d'or pur avec lesquelles il forgera sa décision.

« Dès maintenant vous pouvez entrevoir la mission vraie de l'avocat. Il n'a pas à se constituer *a priori* le juge de la cause (comme le dit une formule pédantesque) et, Prud'homme judiciaire, à prétendre sottement résoudre au début, à lui tout seul, ce qui ne sera que le résultat laborieux de cette alchimie que je viens de décrire. Le soutenir ainsi que le font les moutons de Panurge qui broutent les préjugés, c'est méconnaître l'efficacité prodigieuse de ce mécanisme par lequel on vanne si puissamment le bon grain juridique. Croire qu'il est possible, après n'avoir entendu que son client, et sur le vu des pièces, avant d'avoir subi l'assaut de l'adversaire et l'effort d'une plaidoirie savante, croire dis-je, que l'on peut deviner ce qu'il adviendra d'un procès, est une illusion pareille à celle des métaphysiciens qui s'imaginent être à même de reconstituer la vérité par le seul effort de leur cerveau. Il n'y a, à ce moment de l'affaire, place que pour les hypothèses, et c'est ce qu'a consacré ce proverbe qui fustige plaisamment l'avocat confiant en lui disant que

rien ne porte malheur à un procès comme de le proclamer imperdable. Quel est celui d'entre nous qui n'a subi cette impression singulière d'être lui-même étonné, après une plaidoirie, de la force des raisonnements que l'inspiration lui a suggérés et de trouver sa cause meilleure encore qu'il ne la supposait? Quel est celui, par contre, qui presque certain de réussir en arrivant à la barre, ne l'a parfois quittée découragé et assuré d'être vaincu, après avoir entendu son adversaire?

» Revenez maintenant à la formule de votre serment, et demandez-vous ce qu'elle vaut quand elle dit à l'avocat de n'accepter que les causes qu'il croit justes en âme et conscience. Ou bien elle est un non sens imposant un devoir d'une réalisation impossible, quelque chose comme de finir avant d'avoir commencé, ou elle veut dire, et dans ce cas elle parle un bien mauvais français, que tout ce que nous avons à faire au début, c'est de voir si l'affaire comporte des éléments tels qu'elle puisse être sérieusement défendue, alors même que le succès ne serait pas certain, alors même qu'elle présenterait des doutes, alors même qu'elle pourrait

finalement être perdue. En d'autres termes, la cause est-elle défendable, est-elle plaidable, un homme sensé et loyal peut-il la considérer comme telle, voilà la seule question que doivent se poser notre âme et notre conscience. Ce n'est que dans ces limites que l'on peut dire que l'avocat est le premier juge de l'affaire. Quand on en sort, on tombe dans le marécage des conflits et des contradictions.

» Dès lors, voyez comme tout s'éclaire. Il n'y a plus de sarcasme venu du vulgaire qui tienne. Tout procès arrivant en justice est, en effet, incertain par essence, car il été jugé tel par deux hommes d'un esprit sincère et éclairé. Le pour et le contre s'y présentent en doses à peu près égales, et chacune des faces de cet ensemble incertain va être mise dans tout son jour à la barre par le modelage habile des deux adversaires. Oui, il est vrai que chacun eut pu accepter la cause que défend l'autre, parce que, étant toutes deux douteuses, à toutes deux un esprit ingénieux peut loyalement s'appliquer. Bornée et fragile, la nature humaine, même dans ses expressions les plus hautes, est impuissante à saisir seule la vérité. Nous ne la voyons jamais



que d'un côté, puis nous agissons comme si elle n'était que là. Celui-ci l'envisage de face, celui-là de profil, et c'est parce que chacun expose son point de vue que le juge comprend l'ensemble. Tout dérive de combinaisons et d'unions. C'est du mariage de deux plaidoiries se pénétrant et se purifiant mutuellement, que sortira l'arrêt de la justice.

» Et pour l'avocat lui-même quelle dignité se substitue tout-à-coup au rôle équivoque qu'il semblait remplir. Comme il apparaît, armé de sa parole, tel qu'un bon artisan qui, incertain de l'issue de l'œuvre pour laquelle il se présente, sait que ce sera grâce aux coups qu'il va battre sur l'enclume du procès, que celui-ci prendra la forme que le bon droit réclame. Vainqueur ou vaincu dans cette lutte pacifique, il se retirera satisfait, car il aura la conviction d'avoir accompli une fonction sans laquelle la génération judiciaire de la vérité eut été impossible. Quel aspect ridicule et quel résultat infécond auraient les affaires si chacun des plaideurs apparaissait avec la préoccupation de donner sur la cause un avis impartial dans lequel, oubliant qu'il est l'avocat de son client, il

prétendrait, ministère public anticipé, résumer le litige et proposer la solution définitive. Vous figurez-vous ces deux avocats refroidissant ainsi la cause, et, au lieu de ces débats fructueux, la stérilisant en lui enlevant cette passion de défense qui fait tout jaillir? Autant vaudrait supprimer le Barreau?

» L'avocat, dis-je, retrouve sa dignité. Mais elle est plus haute encore. Il y a autre chose dans ces débats que l'intérêt de faire rendre justice dans une cause isolée. Le progrès du Droit dépend intimement de ces mêmes efforts, et le combat judiciaire révèle son action fécondante à un nouveau point de vue. Cette opiniâtreté de l'avocat à rechercher tout ce qui peut légitimement servir la cause qu'il a accepté de défendre, dirige son esprit vers les questions de droit. Là encore, il scrute, il frappe, il creuse, et dès que le doute apparaît, il sait le mettre en lumière. Y a-t-il quelque part un côté demeuré obscur, y a-t-il une paille déparant une solution, il les signale, il en demande la correction, il sollicite une réforme. De là viennent ces mouvements de jurisprudence, souvent lents comme les mers qui abandonnent insensiblement un

rivage, parfois brusques comme une éruption volcanique qui fait surgir une île ou une montagne nouvelles. Le Droit n'est pas plus immobile que les autres sciences. C'est une matière molle et ductile qui subit constamment des soulèvements et des dépressions. A chaque instant dans les débats judiciaires, une nouveauté émerge. D'abord on la proclame un paradoxe; puis plus tard on dit qu'il ne serait pas impossible que ce fut la vérité; enfin on se demande comment on a jamais pu croire le contraire. Tout cela naît, grandit et mûrit à la barre, à la chaleur des plaidoyers dont les récoltes sont engrangées par les arrêts. Les professeurs et les savants de cabinet sont désormais pour peu de chose dans le perfectionnement du Droit. C'est nous, c'est le Barreau, qui le fructifions. S'il est vrai que parfois il faut plaider, sans espoir de succès, contre des idées reçues et pour le seul honneur du Droit, il n'est pas pour nous de plus beau triomphe que de faire revenir les Cours sur une jurisprudence établie. » —

Il avait parlé avec une animation croissante. Sa parole où, comme on s'en souvient, abon-

daient les images, était devenue de plus en plus colorée et accélérée. Je sentais qu'il venait d'ouvrir pour moi une case de son esprit où depuis longtemps les pensées s'accumulaient sans avoir trouvé d'issue. Avide j'écoutais, comprenant que j'assistais à une sorte de manifeste confessionnel et révélateur que lui-même, avec ses habitudes de réserve outrée, regretterait peut-être dès le soir même.

— « Voilà, reprit-il, la mission de l'avocat. Pour l'accomplir, que doit-il être? que faut-il que soit son tempéramment? Vous l'êtes vous jamais demandé? L'avez-vous?—Ces questions, aucune des recrues qui viennent tous les ans se mêler à nos rangs, s'imaginant qu'avoir le titre c'est avoir la chose, jamais ne se les pose. Il est rare cependant, le vrai tempéramment de l'avocat, donnant les instincts, les inclinations, les forces, les inspirations, et même les défauts que notre métier exige. Tantôt je vous ai peint ce que nous avons à faire, je vous ai montré cette lutte où prenant fait et cause pour le client que le hasard nous a amené, nous nous passionnons pour ses intérêts et marchons vaillamment pour lui donner la victoire. Ne faut-il

pas, pour partir ainsi joyeusement en guerre au profit de celui qui, hier encore, nous était inconnu, que nous ayons la faculté de nous engouer aisément, et cette tendance ne suppose-t-elle pas que l'avocat est prompt à se passionner? Oui cette faiblesse lui est nécessaire. Sans ce don de s'échauffer au profit d'une cause, l'avocat n'est plus ce paladin de la parole qui saura dans le duel de la barre être acharné dans l'attaque et adroit à parer les coups; il n'est plus qu'un homme d'affaires. Il faut qu'il ait la bosse de la combativité. Aussi de tout temps, les comparaisons militaires sont-elles aisément venues à ceux qui ont parlé de lui; dès que cesse le règne de la force, celui qui manie la parole, prend la place de celui qui manie l'épée. Les idées de calme et d'impartialité inaltérables sont ici hors de saison. Ce sont les eunuques de la Profession qui ont parfois tenté de les mettre à la mode. Mais ils ont eu beau faire, le premier rang est toujours resté à ceux qui furent excités par ce ferment de passion qui donne l'opiniâtreté et la perspicacité sans lesquelles celui qui fouille un procès y laisse le meilleur de ce qui s'y cache. L'avocat

doit mêler la fougue à l'ordre, l'élan de l'artiste à la persévérance de l'homme rangé. Le secret des belles plaidoiries est d'avoir une impression forte et de la rendre avec intensité.

» J'allais, dit-il, vous citer en exemple mon adversaire de tantôt. Sa parole paraît froide, il est vrai ; mais comme on sent dans son argumentation insistante, le désir de gagner son procès ; comme il écoute avec émotion l'arrêt, comme il doit faire effort pour se composer un visage impassible s'il perd ; comme il aime peu alors de parler de l'affaire. Mais quelle détente, quel contraste et quel sourire, s'il gagne ! Celui qui subit ces mouvements divers, est un avocat, car il en a les passions. En voici un autre qui approche et qui, à ce point de vue, est peut-être plus intéressant encore. Là, tenez, à notre gauche, traversant la cour. C'est un des doyens de notre Ordre. Il fut trois fois bâtonnier. Il est un peu délaissé parce que le grand âge inquiète la clientèle, cette entité sensible et flottante comme les nuées. Je l'ai vu tenant la corde, tous les jours sur la piste, et semblant se fatiguer d'autant moins qu'il devait fournir plus longue carrière. C'est lui qui s'irritait

quand on semblait le croire fatigué. C'est lui qui accomplissant des travaux qui paraissent surprenants, mettait au défi n'importe qui de le trouver au travail. C'est lui qui, s'il tombait malade, défendait qu'on en parlât, parce que ses ennemis, prétendait-il, diraient qu'il était mort, et ses amis, qu'il lui en resterait toujours quelque chose. Et bien, aujourd'hui comme autrefois, plus qu'autrefois même car l'âge renforce les caractères de pur sang au lieu de les affaiblir, son procès est chose à laquelle il ne fait pas bon toucher. Assurément il a trop de goût pour tomber dans ce travers, qui est d'un très jeune avocat, de représenter en toute circonstance son client comme la perle des honnêtes gens et l'adversaire comme un personnage suspect. Il reste courtois jusqu'au raffinement et son savoir-vivre professionnel est inaltérable. Remarquez cet œil rond et brillant, cette démarche toujours nerveuse, ce cigare qu'il tourmente en le machonnant, cette habitude de porter la canne. Il y a là de la combativité, soyez en certain, il y en a. Il est arrivé à ce résultat suprême de faire du Barreau pour son amusement, et il a l'amour d'une nombreuse

clientèle pour elle-même, abstraction faite de toute préoccupation de profit ou de vanité.

« Et si le succès au Barreau lui a été si fidèle, c'est parce qu'il avait ces allures militantes. Non pas, il est vrai, qu'on ne puisse s'élever sans elles. Qui ne connaît, en effet, les réussites estimables de ces confrères, réfléchis et corrects, qui ont l'orgueil de leur nature froide et qui posent pour l'impartialité et le calme, proclamant que l'empire, chez nous comme ailleurs, est aux flegmatiques? Leur succès, qui s'arrête toujours à mi-chemin, est fait pour une bonne part de leur ponctualité à répondre aux lettres, de la belle ordonnance de leurs dossiers, de la netteté écolière de leurs notes d'audiences, et de tout ce bagage où s'affirment les habitudes rangées du méthodiste, qu'il ne faut certes pas dédaigner quand on veut être complet, mais qui sont les procédés par lesquels triomphent les natures de second ordre. A ces chevaux de remonte au tempérament commode, je préférerai toujours le coursier nerveux et ardent qui, s'il ne brise pas les traits, serait, on le sent, en état de le faire. Mon type d'avocat veut la flamme, le grain d'héroïsme, le *pectus*. » —



Et je sentais, en l'écoutant, que ce feu intérieur brûlait en lui. Sa voix qu'il contenait à cause du lieu où nous étions, vibrait de cette émotion que seuls les cœurs passionnés laissent transparaître. Elle venait de ce réservoir intime si profond et si pur, d'où il savait dans les grandes causes, faire jaillir une éloquence qui transportait.

— « J'aurais voulu être avocat, reprit-il, dans un milieu plus animé que le nôtre. Je crois que la moitié de ce que nous pouvons être dépend de ce qui nous entoure. Nous ne sortons pas tous nos effets si l'extérieur ne nous aide. Aux esprits les plus fermes et les plus vaillants il faut un certain encouragement pour donner tout ce qu'ils sont. Peut-être cet élan qui m'entraîne à vous conduire dans l'arrière-magasin où depuis vingt ans j'entasse tout le bric-à-brac que mes manies de collectionneur m'ont fait recueillir sur le Barreau, me fera ouvrir pour vous le tiroir sur lequel j'ai mis pour étiquettes : mœurs professionnelles contemporaines. Mais c'est à un autre point de vue que je veux vous parler de l'air que nous respirons.

» Notre Barreau n'est, à mon gré, ni assez

scientifique, ni assez artiste. Ce n'est point par regret d'une forme vaine que je parle ainsi. Non, c'est par utilité pratique et en réfléchissant à ce que doivent être toutes les forces nécessaires à l'avocat pour accomplir sa fonction sociale, qui consiste à être le grand analyste des procès, le grand explorateur et le grand révélateur de tout ce qu'ils renferment. L'exercice de notre profession nous donne cette aptitude singulière, si souvent signalée, de nous assimiler avec une rapidité qui tient du prodige, les questions les plus variées. Ce n'est pas une forfanterie que ce propos tenu par l'un des nôtres qu'après dix ans de pratique assidue, il n'est pas de dossier qui résiste à quatre d'heures d'examen. Mais chez nous, à l'heure présente, les pensées qui naissent dans l'esprit qui s'est ainsi rendu maître d'une cause, sont en général prises parmi les plus mesquines, et les formes qu'elles revêtent, parmi les plus banales. Nous rasons toujours le sol. Le sentiment de la grandeur nous semble inconnu et j'ai trouvé profondément juste, dans son amertume, cette parole d'un magistrat qui lui aussi avait la

nostalgie des choses élevées : En ce pays, on est dans l'empire du mesquin. »

» C'est que nous sommes trop constamment près de la vulgarité des affaires et sans communication avec leurs aspects de science et d'art. En fait de science, l'avocat ne connaît que la menue monnaie du droit usuel. En fait d'art, il ne connaît que les lieux communs de l'éloquence qu'enseigne la routine des professeurs d'athénée. N'est-ce pas une preuve du peu de science juridique qui règne au Palais, qu'un texte d'auteur ou un arrêt y prévaut presque toujours contre les meilleures raisons ? Il y a cependant mieux que cela dans notre profession. Donnez la même situation, la même affaire à traiter à deux hommes dont l'un aura l'esprit vulgaire et étroit, dont l'autre, au contraire, aura cette grandeur qu'engendrent une érudition vraie, la tendance vers l'héroïsme, la prédilection pour l'art, — et de ces deux natures sortira une production différente, sinon peut-être comme solution matérielle, au moins comme impression sur l'auditeur. Et ceci est beaucoup, car il ne suffit pas d'indiquer aux gens ce qu'ils ont à faire, il faut encore leur donner l'ardeur

à le faire et la joie de l'avoir accompli. Seule une âme élevée peut parler un langage élevé, seule elle peut voir les événements sous leurs aspects nobles, seule elle séduira qui l'écoute, et à la persuasion qu'elle fera naître ajoutera la flamme de l'entraînement.

» Pour que l'avocat soit d'une manière constante dans cette situation psychologique qui lui fait voir d'un œil chevaleresque l'objet de ses travaux, la culture de la science et de l'art est indispensable. Ce sont eux qui alimentent les sources où nous puisons l'héroïsme. Ce sont eux qui élargissent l'horizon de nos pensées. Ils sont la poésie du travail, ils sont, au milieu des petites choses humaines, la consolation des âmes bien situées, et sans rien enlever à la réalité et à la vérité des choses, permettent d'y voir ces rapports qui les rendent nobles pour nous. Je sais que l'art de la parole présente au Barreau cette particularité que l'on peut arriver à l'éloquence sans avoir de style; mais se sentir des ailes, n'empêche pas, quand il le faut, de marcher sur la terre.

« Aux sons de l'harmonie intérieure que la science et l'art produisent, nous redressons

notre front et allons d'un pas plus actif et plus fier. Écoutez les avocats qu'ils ont aimantés à leur contact. Vous les reconnaîtrez sans peine. Dans les débats les plus ordinaires, ils signaleront des rapports imprévus qui grandiront la cause; leur langage et leur accent embelliront l'insignifiance des intérêts discutés; ils sauront leur donner cette tournure toujours séduisante, même dans la simplicité, qui est l'estampille de l'art. Ce n'est que de là que peut venir l'originalité, cette qualité suprême, car ils sont rares les avocats qui ne ressemblent qu'à eux-mêmes et ne passent pas leur vie à refaire ce que d'autres ont fait. » —

Ceux qui me lisent ont déjà, sans doute, fait un rapprochement entre ces paroles et les habitudes de celui qui les prononçait. N'était-il pas connu, en effet, pour s'occuper d'art avec cette aisance élégante que lui permettait une nature exceptionnellement douée? Souvent dans les dossiers qu'il me confiait, j'avais trouvé les marges émaillées d'un de ces rapides dessins au trait qui rendent mieux une pensée que l'écriture, et il était notoire au Palais que les notes qu'il griffonnait pour ses répliques, en écoutant

l'adversaire, étaient illustrées de la même manière, comme si un croquis rapide lui semblait le moyen le meilleur de se rappeler une réponse ingénieuse. Ne savait-on pas aussi que l'art des Beethoven et des Wagner avait pour lui des séductions irrésistibles; que comme virtuose il était presque un maître; qu'il avait coutume de dire : je voudrais toujours être comme lorsque j'entends de la musique, — et qu'il ajoutait : il m'irrite de voir qu'un air m'amollit plus le cœur pour les malheurs d'autrui que ces malheurs eux-mêmes? — Enfin, ne tenait-il pas une plume qui avait su dépouiller de leur aridité traditionnelle les sujets de droit qu'il a parfois, mais rarement, traités malgré sa répugnance à fournir à ses rivaux une occasion de dire que lorsqu'on écrit sur le Droit on n'a guère le temps de s'occuper de ses affaires?

— » Je souhaiterais, continua-t-il, que tout avocat fut doublé d'un artiste, ou tout au moins d'un amateur d'art, car il ne faut point pratiquer soi-même pour retirer de ce brillant domaine les ornements qu'il donne à notre cœur et à notre esprit. Je préfère même l'amateur, car il est éclectique, sait admettre le beau sous

toutes ses formes, tandis que l'artiste puise son originalité et sa force dans son exclusivisme si souvent déplaisant. Je voudrais aussi que l'avocat fut un homme savant, non-seulement dans le Droit, (ce qui lui en ferait voir les admirables beautés, tandis qu'aujourd'hui, tous, nous le considérons comme un amas de formules arbitraires et empiriques) mais encore dans les autres sciences. Jeune homme, retournez à l'université, non pas pour y suivre les cours juridiques, mais pour vous asseoir sur les bancs où l'on enseigne les vérités positives de la nature. Allez écouter parler physiologie, anatomie, physique. La science ne tue pas l'imagination, elle en rectifie les notions. Puis c'est là qu'on a le secret de la vraie méthode que jusqu'ici le Droit n'a pas appelée jusqu'à lui. Vous y apprendrez ces procédés admirables qui vous permettront de devenir, peut-être, un des jurisconsultes de cette nouvelle école que rêvent ceux qui croient que le Droit est une science naturelle comme une autre et qu'il n'y a pas deux procédés d'investigation scientifique. Employez à cela vos loisirs au lieu de baguenauder dans les couloirs du Palais, au lieu de courir vous épaissir, sous

prétexte de déjeuner, dans les tavernes du voisinage, au lieu de vous échauffer stérilement à discuter des misères. En découvrant une vérité juridique, vous rendrez plus de service à l'humanité et à votre pays, qu'en politiquant toute votre vie. Sortez de cette catégorie d'oisifs intellectuels pour qui se quereller à propos des affaires publiques est une chose aussi usuelle et aussi inféconde que de fumer le cigare. Vous serez étonné de la quantité de rapprochements, d'images, de mots heureux que vous retirerez pour les procès, de votre assiduité à un cours bien donné où l'on explique quelques unes des grandes pages de la nature, et l'expérience vous prouvera que ce n'est pas une pure imagination de croire que votre cerveau, loin d'y trouver un surcroît de fatigue, s'y rafraîchira et s'y rajeunira. »

J'ai depuis suivi ces conseils, et je puis attester qu'il ne se trompait pas.

— « L'art donne le goût, et le goût est avant tout la juste mesure. Si notre Barreau en avait davantage le sentiment, on verrait peu-à-peu disparaître ces plaidoiries lourdes et triviales qui rendent si pénible aux magistrats l'accôm-



plissement d'une mission où l'attention, par cela même qu'elle doit être constamment en éveil, réclame quelques excitants. La première règle de l'éloquence est, dit-on plaisamment, de ne pas injurier celui que l'on veut convaincre. Je dis, moi, que c'est de ne pas l'ennuyer. A la barre il ne faut pas donner raison à ce magistrat qui objectait au président interrompant un plaideur : « Laissez donc ; après cet avocat n'en viendra-t-il pas un autre ? » Notre nature belge n'est guère fine ; or que veut-on qu'elle devienne si on ne la cultive pas au point de vue du goût ? Il ne faut pas que l'avocat soit comme les fervents de ce pèlerinage breton, qui frappent à coups redoublés le saint dont ils veulent obtenir la faveur. C'est cependant l'image d'un plaidoyer sans convenance et sans charme. La plaidoirie doit être une causerie séductrice : gare à ceux qui plaident à rebrousse-poil.

« C'est à cette même absence de goût qu'il faut attribuer la longueur de certains débats, car il consiste à savoir discerner la circonstance essentielle, en laissant de côté toutes les autres. Plaider, pour les grands avocats, c'est résumer et exprimer par les moyens les plus simples. Le

détail n'est obligé que dans l'étude de la cause : ceux qui le transportent dans la plaidoirie font preuve d'impuissance.

« Je n'ignore pas qu'aucuns soutiennent que le succès au Barreau est moins certain quand on y représente la vraie science que lorsqu'on a la moyenne d'intelligence de ceux qui vous entourent, et que si l'avocat est si enclin à tout dire c'est qu'il n'est pas sûr du juge. Je sais qu'il est de nos confrères qui racontent, sous le manteau, qu'ils ont parfois gagné leur procès par l'argument le moins bon ; que certains magistrats arrivent au siège tellement jeunes, qu'on ne sait pas toujours où commence vraiment leur science ; que plus d'une fois un avocat n'est entré dans la magistrature que par crainte de coiffer au Barreau la sainte Catherine de la clientèle ; qu'enfin grâce à la politique, bien des choix sont discutables. Et à cette occasion on rappelle le mot d'un souverain à qui on reprochait des nominations médiocres et qui répondait : Et si j'ai besoin de gens médiocres, moi? — Mais y eut-il dans tous ces commérages plus de vérité que de malveillance, qu'encore ce ne serait pas un motif pour plaider partout et tou-

jours avec la faconde qui suspend tant d'arrière aux rameaux de nos rôles. La magistrature s'habitue vite aux plaidoyers brefs et substantiels. Ils sont la meule à laquelle s'aiguise sa pénétration. A l'origine il y aurait peut-être quelques mécomptes devant certaines juridictions, car si le don de tout dire en peu de mots est le propre des grands avocats, c'est le don des grands magistrats de les comprendre, et ceux-ci sont aussi rares que ceux-là. Mais l'habitude corrigerait bientôt les défauts des premiers jours. Est-ce que notre Cour de Cassation et nos Cours d'appel n'offrent pas des ensembles d'hommes de grand mérite et d'une incontestable expérience, comprenant à demimot, et qui, tout amoureux qu'ils sont de la forme, ont les qualités nécessaires pour qu'on se risque sans crainte à conserver devant eux cette belle briéveté qui conserve à l'argumentation sa netteté et sa solidité ? Si l'on a raison de dire que la plaidoirie n'est une joie pour qui l'a conçue que s'il peut la produire en toute liberté, si l'on justifie ainsi le droit pour l'avocat de plaider comme il l'entend, cela n'est vrai que pour les plaidoiries concises et bien ordon-

nées ; les autres sont le plus souvent une charge lourde et répugnante même pour leurs auteurs : ils sont alors dans la situation de Turenne dont le corps ne voulait pas aller à la bataille et que la volonté y devait conduire malgré lui.

« Coûte que coûte, du reste, vous verrez le phénomène se produire. Le nombre des affaires augmente : les clientèles se chargeront, les tribunaux s'encombreront. Tout commandera une accélération de plus en plus rapide dans le travail et dans l'expédition des causes. Les détails parasites seront éliminés, on en dira plus en un quart d'heure qu'autrefois en une audience. Assurément je n'ai aucune prédilection pour les magistrats qui expédient les affaires pour épuiser leurs rôles ; ils me font l'effet de cochers qui écrasent les passants pour arriver à l'heure. Il me répugne d'être contraint de monter quatre à quatre les degrés d'une affaire. Mais cette hâte malade n'est pas la brièveté rationnelle qui permet de dire tout ce qui est essentiel. Il faut sur bien des points laisser tirer les conséquences par le juge lui-même. Il aime qu'il lui reste quelque chose à faire. Une cause doit lui être remise non pas trop avancée, mais plutôt

un peu verte. Je sais que l'importance et la dignité de la plaidoirie consistent non pas seulement à exposer, mais à causer une vive impression que le magistrat conserve et qui lui sert de guide dans l'examen des pièces. Mais il est bon que la maturation suprême lui soit abandonnée. Avec son activité qui augmentera, sa verve et sa science grandiront; or, quand une magistrature se sent savante et forte, elle ne se laisse plus recruter aux caprices du favoritisme. » —

Etre court! Oui, le grand désir de tout le monde, mais aussi la suprême difficulté! Que de fois, malgré ces réflexions si profondes et si justes, j'ai péché contre elle, entraîné par ce scrupule invincible qui toujours fait craindre à l'avocat de n'en avoir pas dit assez, et le porte à croire que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

Il poursuivit : « Je ne suis pas de ceux qui disent : laissez la magistrature s'affaiblir, le Barreau n'en paraîtra que plus grand. Je tiens pareil axiôme pour radicalement faux : le Barreau vaut ce que vaut la magistrature et réciproquement. L'avocat se néglige quand la dignité

et le savoir du siège diminuent. Le juge perd l'aliment même de ses décisions quand le Barreau est en décadence. Aussi chacun d'eux doit-il veiller jalousement sur l'autre. Ils sont les ouvriers d'un même labeur, ils sont attelés à la même œuvre, ils sont les hôtes de la même maison. Tout événement qui chez l'un révèle un glissement vers les choses vulgaires, doit chez l'autre causer l'alarme et provoquer une réaction.

« Mais cela est-il compris? N'y a-t-il pas plus de rivalité que de solidarité? Combien de jeunes gens, hier encore avocats confraternels, dès qu'ils passent magistrats affichent une morgue déplaisante. Sent-on cet effort commun et cordial vers un but unique clairement aperçu? Non, la plupart du temps, non. C'est que nulle part les hautes vérités de la vie judiciaire ne sont enseignées, et que les carrières y sont abordées et suivies d'une manière empirique, sans que les convenances et les devoirs, fondés sur des nécessités sociales, y soient mis en lumière.

« Pour que cette grande mission d'enseignement put s'accomplir la force des choses et la tradition avaient organisé le stage. Mais cette

école féconde est aujourd'hui presque déserte ou tout au moins inefficace, sans qu'il soit aisé de dire si ce sont les élèves qui ont abandonné les maîtres, ou les maîtres qui ont délaissé les élèves. Il est étonnant de voir combien les mêmes hommes qui nous fatiguent de leurs prêches sur l'importance de l'enseignement pour l'avenir de la nation, savent au Palais être indifférents et pusillanimes pour le stage qui est l'enseignement du Barreau et dont dépend aussi son avenir. Si vous entendez dire que nous marchons à la décadence, par des esprits que l'on croit moroses, mais qui dans quelques années paraîtront avoir été prophètes, soyez sûr que c'est de la dégénérescence du stage que sort le mal. Les jeunes avocats paraissent inutiles et encombrants aux patrons qui ne savent plus comment on peut en faire de sérieux auxiliaires. Les patrons ne sont plus que des personnages distraits ou égoïstes aux yeux des stagiaires qui ne savent plus comment on se fait bien venir. Vous avez presque tous une suffisance et une croyance plaisantes en vos mérites qui rendent les rapports peu agréables. Cette modestie et cette timidité aimables qui

caractérisaient autrefois le débutant dans une carrière si difficile, ont disparu. Presque dès les premiers jours, vous imaginant que la confraternité autorise les familiarités les plus singulières, vous traitez d'égal à égal avec ceux qui vous précèdent. Ce sentiment de respect qui était dans nos traditions, qui observait si bien les distances, qui éveillait la bienveillance des anciens, en leur rendant les égards que l'âge, le talent, l'expérience provoquent si aisément dans les jeunes âmes quand elles sont délicates, on ne le trouve plus guère, et la horde bruyante des nouveaux venus semble ne plus avoir qu'une préoccupation, celle de faire croire que seule elle existe. Qu'est devenue la vieille maxime : Respecte les anciens ; en montrant que tu les apprécies, tu prouves que tu es de leur race.

» Ces allures sont favorisées par on ne sait quelle maturité précoce qui affecte comme une maladie la jeunesse d'aujourd'hui. Chez la plupart d'entre vous on dirait qu'on sent le quinquagénaire. C'est à faire croire que dans vos cerveaux il n'y a pas seulement un changement d'idées ou de procédés, mais que la



matière pensante elle-même s'est transformée. Vous raisonnez de tout, et particulièrement de vos intérêts, avec une netteté que parfois on admire, mais qui plus souvent afflige. On ne rencontre plus ce bel enthousiasme, inconscient de tant de choses, qui caractérisait autrefois nos stagiaires et leur faisait faire autant de prodiges que de sottises, sans que personne y trouvât à redire, car une belle action fait accepter toutes les ignorances. C'était la bonne et solide matière qui, épurée par la pratique professionnelle, coulait plus tard des avocats de bronze. Quand on est si tôt calculateur et important, quand on n'a pas les chaudes passions des premières années à épuiser, on risque d'être, à l'été de la vie, étonnamment sec et odieux, et je redoute tout un barreau d'avocats à nature froide, vaniteuse et antipathique, dans une profession où, ce qui plait c'est la générosité, l'élan et l'oubli de soi-même. Il y a dans l'attitude générale de ceux qui nous arrivent, je ne sais quelle gracilité qui, affectant même les plus intelligents, faisait dire dernièrement à un de nos anciens « que nous assistons à l'avènement de la génération des minces. »

« Dès maintenant ne voit-on pas le jeune barreau chercher dans les causes qu'il plaide les succès de plaidoiries beaucoup plus que l'accomplissement de sa mission, si haute pourtant, de contribuer à l'administration de la justice? Il ne sait plus, il ne sent plus que ce n'est que l'avocat de second ordre qu'un succès d'audience console d'une cause perdue. Gagner ou perdre un procès n'est plus une question de justice, c'est une question d'amour-propre. Il croit aussi qu'il est assez fort pour se diriger lui-même dans la vie judiciaire. Il se dit qu'à vingt-cinq ans on est homme et qu'il est choquant de se mettre encore à l'école. Comme si, dans une carrière où les procès vous donnant la vie humaine entière à apprécier et à discuter, on n'était pas longtemps, sinon toujours, un enfant. Je ne suis pas le premier venu, et pourtant je puis attester que je n'ai commencé à sentir en moi un esprit juridique véritable qu'après douze ans au moins de pratique acharnée. Qu'en diraient les jeunes, s'ils le savaient? Le stage s'en va si bien, que non-seulement, les cabinets sont presque vides de jeunes confrères, mais qu'on ne voit plus cette chose qui, autrefois, était pour les anciens

une gloire innocente, aller au Palais entourés de leurs disciples, et que de notre temps, les stagiaires ne sont plus inscrits chez leurs anciens que pour la forme, ainsi qu'on prend un domicile fictif. Après trois mois de fréquentation, les meilleurs se relâchent, vous délaissent, et s'en vont braconner pour leur compte comme ces chats de ferme qui quittent les greniers pour courir les champs. Cela est vrai aujourd'hui que vous n'êtes qu'une cinquantaine ; mais du train dont vont les choses dans dix ans ce nombre sera triplé, et si dès maintenant vous êtes difficiles à surveiller et à contenir, que sera-ce donc alors ?

« Le stage, d'après moi, est un mariage qui doit rendre la vie professionnelle commune. Il faut que le jeune avocat et son patron se voient tous les jours et qu'il s'établisse entre eux, par des causeries sans cesse renaissantes, cet échange de notions, de vérités, de traditions et de procédés qui sont si variés et si nombreux qu'il serait difficile d'en faire un corps de doctrine. C'est là que le maître s'offre constamment à ses élèves pour les instruire, satisfait pourvu que ses soins leur apprennent à s'en passer. C'est là

qu'ils apprendront que le secret d'avoir toujours le temps, c'est d'économiser ses minutes, et que rien ne se venge comme les heures perdues. Que si l'exactitude est la politesse des rois, elle est aussi la fortune des avocats. Que le travail engendre le travail, comme la paresse engendre la paresse, et que s'il ne donne pas les jouissances les plus vives, il donne, au moins, les plus constantes. Que l'avocat ne doit accepter que le nombre d'affaires qu'il peut consciencieusement traiter, et ne pas avoir en mains plus de pelotons de fils qu'il n'en saurait tenir, car le sentiment des affaires se perd quand on en est trop accablé. Qu'il ne faut entrer dans une cause qu'avec prudence, mais qu'une fois entré, il n'en faut sortir qu'avec honneur, puisque l'avocat doit laisser de lui une opinion grande et favorable, même quand il perd son procès. En un mot toutes ces maximes qui sortent à chaque instant de la bouche d'un homme d'expérience, qui sont les règles d'or de la vie professionnelle, qui sont tantôt des encouragements, tantôt des préservatifs, qu'on ne trouve écrites nulle part et qui pourtant sont essentielles, qu'on n'apprend qu'à ses dépens quand une intelligence amie ne

vous les a pas révélées. Il faut que le patron montre au stagiaire, moins ce qu'il doit savoir, que ce qu'il doit faire, l'enseignement devant tendre plus à l'action qu'à l'érudition. Ce ne sont pas des pédants qu'il nous faut, mais des caractères.

« Puis combien de choses sur la plaidoirie, cette fleur suspendue à l'extrémité de la chaîne de nos travaux. Qui donc apprendra au stagiaire, si ce n'est son patron, ces vérités profondes qui élèvent comme d'un grand coup d'aîle, et font voir des régions jusque-là inaperçues? Qui lui dira que s'il est une éloquence qui est toute dans la voix, une autre toute dans la pensée, il n'en est de vraie que celle qui vient du cœur? Que l'artiste véritable ajoute à la nature ce qu'il faut pour impressionner profondément, et que cela est exact pour l'éloquence comme pour les autres arts? Qu'au point de vue du succès professionnel, toutes choses vont vite au Barreau quand elles ont trouvé leur vraie direction et leur juste engrenage, mais qu'au début le progrès y est lent et que la manière et le bruit sont le propre des conscrits ou des médiocrités? Qu'il ne faut jamais dans

un procès être plus préoccupé de se faire valoir que de réussir, et que c'est un propos fâcheux de laisser entendre d'un avocat qu'il plaide bien mais qu'il ne persuade pas? Qu'une légitime défiance de soi-même est le propre d'un avocat distingué, et que l'époque où il doit le plus se défier de soi-même, est celle où ayant acquis une grande autorité, il s'aperçoit qu'on le croit sur parole, quoi qu'il dise? Que dans les procès la première impression est périlleuse et qu'il est d'un barbare de la suivre. Que les grands avocats ne construisent pas leurs plaidoyers d'une seule pièce, mais s'en remettent pour une part à leur instinct et aux circonstances. Que souvent au Barreau, quand on n'y prend garde, on commence avec plus de talent que de procédé, et on finit par plus de procédé que de talent? Que si l'on croit avoir raison, il faut être opiniâtre, un succès y étant souvent le fruit de la dernière heure. — Mais je m'arrête, car j'en perdrais haleine : plus je m'éloigne du rivage plus les espaces vont s'élargissant.

« Mon patron, — ajouta-t-il, — un jour que j'entrais dans son cabinet, qu'il nommait son atelier, comme il nommait son bureau « mon

établi » car c'était un grand travailleur, lisait une pièce de l'ancien théâtre espagnol, et dès qu'il me vit me dit : Écoutez! — Il lut. C'était un héros dans le genre du Cid, qui parlait à des juges et disait : « J'ai ma conviction. Je n'en changerai pas pour vous être agréable. Je ne transigerai ni avec vos préjugés, ni avec vos critiques. Si vous me comprenez, tant mieux ; si vous ne me comprenez pas, à la grâce de Dieu. » Mon patron déclama cela d'un ton un peu emphatique, mais avec une énergie singulière. « Ceci, dit-il, est une consigne pour l'avocat. » — Et bien, je l'ai retenue, et chaque fois que je plaide, il me semble que le capitaine est là me répétant sa phrase et veillant sur moi d'un air farouche pour empêcher toute faiblesse. Alors s'opère dans mon for intérieur ce phénomène de plaidoirie bizarre, mais connu, que ma personnalité se dédouble et qu'il y a en moi deux hommes : l'un qui parle, l'autre qui écoute, regarde et profite pour se corriger des faux pas qu'il voit faire à celui qui plaide. Voilà un exemple de cet enseignement de toutes les heures, plein d'imprévu et de bonnes fortunes, que procure le stage cordial, familial et confiant.

Sans cette intimité, il n'est jamais qu'à fleur de peau, il n'est plus qu'une convention, une parade artificielle et vaine. C'est en écoutant parler le maître, c'est en l'observant, c'est en le voyant aux prises avec les aventures de la Profession, c'est en le suivant dans cette vie compliquée dont le charme est précisément la nouveauté inépuisable des incidents et des épisodes, que le jeune avocat dépouillera sa chrysalide. Si sur ce canevas solide il ajoute les fleurs et les ornements que peuvent lui donner ses études personnelles, la fréquentation des audiences, et, peut-être un jour, l'enseignement professionnel théorique, son stage sera complet.

“ C'est également mon patron qui, faisant un ingénieux rapprochement entre notre art et la peinture telle que l'ont comprise les grands artistes, m'a recommandé de ne jamais volontairement me confiner dans une catégorie d'affaires déterminée, mais de cultiver tous les genres, d'aller devant toutes les juridictions. En exemple, il me citait volontiers Courbet dont il était grand admirateur et dont il avait plusieurs oeuvres. Voyez, disait-il, paysage, figure, ma-



rine, natures mortes, animaux, il a tout voulu et tout su peindre. Sachez plaider tout et partout. N'ayez pas pour certaines affaires ce dédain qui n'est souvent qu'une impuissance déguisée. Les vrais talents ne s'isolent pas dans un domaine unique. — C'est lui encore qui m'a mis en garde contre cette fausse indépendance qui prétend que l'avocat a le droit de choisir arbitrairement ses causes, et de ne consulter à ce sujet, que ses convenances ou son intérêt. L'avocat, disait-il, est tenu d'accepter toute affaire qui est plaidable, en ce sens qu'elle présente ce doute judiciaire qui permet de la défendre raisonnablement. L'indépendance ne vient qu'après l'acceptation, et ne s'applique qu'au choix des moyens et au dédain des influences. Celui de nous qui, pour apprécier si le client qui l'appelle à l'aide doit être secouru, recherche quelle est sa personnalité ou quels ennuis il traîne avec lui, manque à son devoir et fait tourner contre l'institution du Barreau l'indépendance qui ne lui a été accordée que pour mieux atteindre son but. Il faut avoir en animadversion ces avocats amoureux de leur confortable qui n'acceptent de causes que pour autant qu'elles puissent être

une occasion de gloire, de plaisir ou de profit, semblables à des médecins qui refuseraient tout patient dont la maladie serait répugnante. Le Barreau n'existe pas pour l'agrément de ceux qui l'exercent, mais pour l'accomplissement d'un service social, rigoureux et austère. Les appels des clients ne sont pas des prières, mais des réquisitions auxquelles nous ne pouvons nous soustraire que si l'affaire présente cette évidence qui empêche une discussion loyale. Quand on voit un avocat plaider une cause ou défendre un client tels que l'on en éprouve au premier abord quelque surprise, ce n'est pas le soupçon et le blâme qui doivent venir à l'esprit. Non, les confrères et les juges devraient simplement se dire : il plaide parce que c'est à lui qu'on s'est adressé, qu'il était alors encore libre d'engagement, et qu'il a compris que c'eût été manquer à l'honneur professionnel que de désertir le péril ou d'attendre la venue d'un meilleur client. Un des mauvais souvenirs de ma vie professionnelle est d'avoir refusé une cause uniquement parce qu'il fallait s'y déclarer l'adversaire d'un personnage politique en vue. Il est vrai que des confrères plus anciens m'en avaient

donné le triste exemple. J'étais de la meilleure foi du monde, et persuadé que j'agissais avec sagesse. Mais depuis j'ai compris que ce n'avait été qu'une faiblesse et une lâcheté, et pour me punir moi-même, je me suis à différentes reprises, on le sait, bravement jeté dans des défenses repoussées par d'autres et pour lesquelles cependant j'ai glorieusement lutté, malgré les soupçons et les murmures qui m'accueillirent le jour où l'on m'a vu les entreprendre.

» Au lieu d'aller s'abreuver aux sources fécondantes d'un stage instructif, on voit nos échappés de collège, rompant leurs laisses, se jeter dans tous les casse-cou où leur inexpérience les mène. Ils ne se doutent point que ce n'est pas uniquement par les inspirations de l'audience et la vue sommaire des pièces que sont gagnés la plupart des procès, mais par le souci acharné des détails ; car lorsqu'au Barreau l'on a de l'ambition, il faut y avoir l'esprit d'exactitude dans les petits devoirs comme dans les grands. Bien instruire une cause est la chose la plus nécessaire et la plus rare ; ce n'est pas dans l'exposition et la discussion que la méthode est surtout utile, c'est dans l'œuvre sourde et pa-

tiente de l'investigation. On voit les grands avocats s'astreindre, jusque dans la maturité, à l'étude la plus patiente de leurs dossiers, comme on voit les médiocres débiter par des témérités et vouloir frapper de grands coups avant même d'être armés. L'audace n'est permise qu'à ceux qu'une laborieuse pratique a portés sur le faite, ce qui n'empêche pas les jeunes gens de vouloir s'appropriier la dernière manière des maîtres et commencer comme ceux-ci finissent. La Profession ne donne rien à l'avocat, elle lui vend tout, elle le vend cher, et le prix qu'elle exige c'est le travail. — Tout cela nos stagiaires l'oublient. Les uns affectionnent les audiences correctionnelles où la présence obligée de prévenus pris dans les classes inférieures enlève souvent aux débats la tenue et la convenance dont le sentiment à la barre est une des premières choses qu'il faut aviver chez les commençants. Les autres vont aux tribunaux de commerce où les poussent les premières affaires qui rapportent et où règne une familiarité peu recommandable, surtout au début. Ainsi à un enseignement sévère, fructueux, régulier, se trouve substitué un empi-

risme fait de fantaisie, d'exemples douteux, et totalement dépourvu de discipline.

« Cela est triste. — Quand on aime la Profession autant que je l'aime, et qu'on songe à l'avenir qui se prépare pour un Barreau comme le nôtre qui, par le nombre et le talent pourrait devenir un des premiers du monde, on s'assombrit. Je passe au Palais pour acariâtre et chagrin..... » Et comme je faisais un signe de dénégation instinctivement et tout en sachant qu'il disait vrai, il reprit : « Ne dites pas non. On ne vit pas tous les jours avec une catégorie d'hommes, sans savoir ce qu'ils pensent de vous, sans les deviner dans leurs jugements, dans leurs éloges et même dans leurs vilénies. J'ai l'intuition de tout ce qu'on dit de moi, mais cela ne m'inquiète ni ne m'irrite. Je sais que constamment, sans savoir pourquoi ni comment, on vous fait penser et parler contrairement à votre caractère. Je sais aussi qu'à toute action on commence par attribuer un mobile impur ; que rien n'est plus ordinaire que de voir faire le mal pour le plaisir de le faire, et que nous sommes en ce monde non pas pour nous aimer mais pour nous battre. Il n'en a jamais coûté à

mon orgueil d'avouer une faute, mais j'ai cessé de le faire quand j'ai vu que la méchanceté en abusait. Les gens de ma trempe sont condamnés à l'isolement et à la retraite. Mais nous souffrons peu des désillusions qui nous atteignent graduellement, à mesure que nous gagnons de l'expérience. Alceste, à mon avis, se fâche trop : un vrai misanthrope voit les méchancetés humaines et demeure serein. Malheur aux âmes trop émues et trop peu égoïstes qui s'affectent de toutes les injustices. Au surplus, je ne veux pas trouver le monde mauvais, uniquement parce que je n'y jouis pas de tous les biens auxquels j'aspire, et être grondeur parce que je ne trouve pas autour de moi l'écho de mes propres sentiments. N'y a-t-il pas dans Shakespeare un personnage qui dit : Morbleu ! il fait bon être triste ? Si je devais arracher de ma vie tout ce que j'ai fait sans tenir compte de l'opinion des autres, il n'en resterait guère ; mais il n'y a pas de véritable indépendance pour qui ne sait braver l'opinion. Il faut s'accoutumer à se passer d'éloges quand on accepte l'immense danger qu'il y a à ne pas se courber là où presque tous se prosternent. On ne serait, du reste, pas avocat

si on ne souhaitait point les obstacles, si on ne savait pas accepter toutes les luttes, si on redoutait les blessures, si on ne songeait pas que leurs cicatrices peuvent ajouter à la gloire.

« Oui, je suis farouche et irritable, parce que je crains qu'il ne sorte rien de bon des germes que je vois poindre autour de nous et qui sont trop faibles encore pour que la foule les croie redoutables. C'est à vous, si on les laisse grandir, qu'échoira la mauvaise chance de les voir dans leur épanouissement. Vous risquez fort, mon cher, de vous trouver au Palais dans une génération de décadants, comme disait Théophile Gauthier. Le rôle de prophète de malheur est, en général, piteux et sent la ganache, mais au risque de paraître renouveler sous une forme nouvelle les propos de Labiénus, je veux, puisque j'en suis à vider ma poche à fiel, me laisser aller encore au marasme qui me prend quand je galope ce noir sujet. Au reste, le rôle de trouble-fête est souvent un des moins inutiles que l'on puisse jouer en ce monde. — Il sembla hésiter; sa bouche s'entrouvrit deux ou trois fois mais aucune parole n'en sortit d'abord. Enfin il dit : « Cependant ce que la vie a de

meilleur et de plus noble c'est peut être le silence. » Il marcha muet et concentré, moi, le suivant un peu en arrière, balançant entre le désir de l'entendre encore et le vague sentiment qu'il souhaitait ne pas en dire davantage. Après un soupir de tristesse, d'ennui ou de fatigue, se retournant à demi de mon côté, et me voyant encore là, il reprit :

» On se dissout vite quand on laisse s'effacer les grands principes qui tiennent tout ensemble. Or, le Barreau en arrive là. Au dehors, on maintient un certain peinturlurage qui garde à l'édifice un assez grand air, mais les gros murs et les maîtresses-poutres on les oublie. Ou je me trompe, ou il ne faudra pas un temps bien long pour que l'on devienne très-indulgent pour ceux qui commettent des fautes professionnelles, et très-sévère, au contraire, pour ceux qui auront la dangereuse idée de se faire les champions de la discipline. Aux premiers on passera tout, aux seconds on ne passera rien, on exagérera, on inventera même. Gare à eux surtout, si, à leur manie de remontrances, se joignent des succès dignes d'être enviés. On les trouvera alors vraiment tout-à-fait scandaleux.



Et pourtant sans une forte discipline, toujours en éveil, un Barreau, aussi peuplé que le nôtre ne saurait se maintenir à la hauteur de dignité qu'il lui faut pour conserver son autorité. Le jour où la magistrature pourra sérieusement croire que nous ne sommes plus un corps fier, instruit, jaloux de sa grandeur, et se sentira, comme conséquence, entraînée à refuser à nos plaidoyers leur autorité et leur influence, l'administration de la justice sera compromise et nous-mêmes, nous ne compterons plus.

» Et d'un autre côté voyez surgir au milieu de nous, comme une chose encore à peine sensible, cette pointe d'esprit politique qui commence, malgré les résistances de la confraternité, à nous diviser d'après les partis qui s'agitent au dehors. On se surprend à rechercher si un avocat est libéral ou clérical. Il devient périlleux d'accepter certaines causes parce qu'il peut en résulter un classement. Cette lâcheté professionnelle qui consiste à éconduire un client parce que sa défense a un caractère politique, sera bientôt un acte méritoire, et celui qui, au contraire, aura le courage d'accepter, sera accusé de palinodie. A l'occasion

on se fera contre lui une arme de sa noble action. Pourtant, si j'en crois notre histoire, toujours le Barreau avait tiré gloire de cette indépendance magnifique qui consiste vis-à-vis des clients, à ne consulter que l'obligation de les défendre, vis-à-vis des confrères, à ne rechercher que leurs mérites. C'était avec un dédain superbe de l'opinion que l'avocat savait, quand il les croyait bonnes, accepter les causes dites compromettantes, car c'est une manie du Barreau, à la fois sublime et bête, qu'on y voit des hommes judicieux pour les autres et jamais pour eux-mêmes. C'était une maxime autrefois en honneur que chacun devait savoir y défendre les droits de tous jusqu'à l'imprudence pour soi-même. En vain les dissensions politiques agitaient-elles ailleurs leurs animosités, leurs rancunes et leurs injustices. Tout ce bruit s'arrêtait aux portes du Palais. Je sais que dans notre pays la lutte devient ardente. Je sais qu'on peut dire avec Motley racontant la situation qui a précédé une des crises les plus lugubres du xviii<sup>e</sup> siècle, qu'aujourd'hui, comme alors, dans les maisons des bourgeois, dans les chaumières des paysans, dans les arrière-bou-

tiques, dans les fermes, les auberges, à la bourse, dans les banquets, aux enterrements, aux mariages, partout où se rencontrent des créatures humaines, on trouve la terrible querelle qui nous ronge; que province contre province, cité contre cité, famille contre famille, font une vaste scène de jalousies, d'outrages, de dénonciations, d'excommunications mutuelles et de haines. Mais le Barreau y avait échappé. Et la confraternité y subsistait avec sa simplicité, sa sincérité, ses allures cordiales, sa confiance charmante. Hélas! il me semble que la brèche est faite et que l'ennemi entre dans la place. Vous verrez, vous verrez le jour où, au Palais aussi, le parti dominant mettra l'autre en interdit.

« Entre amis politiques, que de condescendances, de faiblesses, de protections mal placées: cela va se passer au Barreau comme ailleurs. C'est le secret de quantité de choses qui, lorsqu'on n'est pas initié, demeurent inexplicables. C'est à ce sentiment qu'on s'habitue peu-à-peu à sacrifier tout le reste, et par une aberration singulière on y attache un caractère chevaleresque par lequel on justifie toutes les

petitesses. Avant dix ans cette question dominera dans nos élections au Conseil, comme elle influera sur les décisions disciplinaires. Et ce qu'il y aura de pire, c'est que vraisemblablement on sera persuadé que c'est le devoir vis-à-vis de ses frères d'armes. Les honneurs du Barreau qui sont de ceux qu'on ne doit ni rechercher ni refuser, deviendront l'objet des sollicitations de la camaraderie, et la brigade s'introduira là d'où nos traditions l'ont toujours bannie. Séduit par un esprit de modération qui n'est que de la faiblesse, le Barreau n'hésitera plus entre un cœur sévère pour lui-même comme pour les autres, et un bon enfant indulgent et commode. Ce laisser-aller diminuera les caractères en leur enlevant cette rigueur nécessaire qui a toujours été le secret de notre dignité et de notre force. Quand obéissant à un vieux précepte de l'Ordre, l'un de nous défendra les droits de tous au risque de son intérêt personnel, il demeurera isolé et suspect, au lieu de voir, comme autrefois, tout le monde se grouper autour de lui. Pour se protéger, on ne pourra plus compter que sur soi-même, car la fermeté et le courage manquent bientôt à la foule quand elle s'accou-

tume à fermer les yeux sur les fautes. Et alors ceux qui seront demeurés fidèles à nos principes et continueront à accepter leurs devoirs, n'auront plus qu'à se dire que s'il faut tout faire pour le Barreau, il ne faut plus rien en attendre. Ils auront au moins cette consolation de penser qu'il y a une satisfaction plus haute à refuser les honneurs qu'à les obtenir, et plus de jouissance à être méconnu qu'à être compris.

« La Profession veut des hommes laborieux et simples, et dès aujourd'hui on s'y jette par gloriole et espoir de succès. On part de cette idée que l'avocat qui veut réussir doit faire des sacrifices au monde du Palais, à ses petitesesses, à ses sottises. Alors qu'autrefois on nous enseignait que si, en plaidant, il ne faut pas nécessairement dire tout ce que l'on pense, il faut au moins penser tout ce que l'on dit, on croit désormais que le grand nerf de la plaidoirie est de ne pas s'arrêter devant des vérités douteuses et qu'on n'est pas un avocat complet quand on ne sait dénaturer les faits et les paroles de l'adversaire. N'entend-on pas répéter au Palais que présenter à la barre des thèses nouvelles est un sûr moyen de perdre son procès? Avec de telles

idées, se procurer une clientèle, puis ne pas la perdre, deviendra une préoccupation à laquelle on sacrifiera tout, et le Barreau deviendra un jardin mal cultivé où les mauvaises herbes monteront librement en graine. Se plier aux circonstances y sera en honneur parce que c'est un grand moyen de réussite pour les natures de second ordre. » —

Souriant tout à coup et faisant, comme pour se débarrasser d'un fardeau imaginaire, un de ces mouvements d'épaules semi-circulaires qui lui étaient familiers : « J'exagère, n'est-ce pas, dit-il? Je fais à plaisir descendre sur la scène de gros nuages? Il y a au Palais des régions bénies, il y en aura toujours. Traiter une affaire avec un confrère de son choix est aussi agréable que de faire un voyage avec un compagnon aimable. Que de fois, grâce à la confraternité quand elle est élevée et sincère, nous nous sauvons des souffrances de l'envie par les jouissances de l'admiration. Puis le travail surtout, régulier, animé, varié et ses joies si longues, si intimes qu'elles semblent narguer cette cruelle loi humaine qui veut que tout plaisir soit court quand il est puissant! Qui

donc a dit : Jours de travail, les seuls où j'ai vécu, ô trois fois chère solitude ! »

Il fit une pause, puis dit encore : « Serait-il vrai qu'au Barreau comme ailleurs on n'aime que ses inférieurs et que chacun devient l'ennemi de qui tend à s'élever ? Serait-il vrai que les médiocrités y ont une sainte horreur pour les hommes de talent ? Serait-il vrai que la méchanceté s'acharne contre eux et qu'on semble n'y pouvoir souffrir qu'on cumule un bonheur professionnel complet avec une considération intacte ? Serait-il vrai que la confraternité y est plus apparente que réelle, et que si elle n'était pas une nécessité pour des gens qui, se rencontrant à toute heure, ne sauraient vivre en hostilité sans se rendre la vie impossible, on y aurait les mêmes rivalités haineuses que dans les autres professions libérales ? Serait-il vrai qu'aimer la profession d'avocat c'est être le mari d'une belle femme qu'on voit injurier et violer tous les jours ? » —

La cour du Palais était devenue solitaire comme elle l'est d'ordinaire entre midi et une heure, quand tout à coup retentit au loin le bruit clair et familier de la cloche du tribunal de

commerce. Sa voix perçante emplissait l'air et sembla faire taire celui que j'écoutais avec tant de ferveur. Il marchait alors les yeux baissés, la tête inclinée. Il la releva tout à coup et regarda vers la partie de la cour d'où venait ce bruit retentissant. Ce coin sombre, exposé au Nord et constamment privé de soleil, montrait sa perspective froide, ses murs de brique humides et tachés de lichen, ses lignes étranges rappelant les escarpes, les ponts-levis, les batardeaux d'un château-fort. On y voyait quelques groupes noirs, pareils à une garnison manoeuvrant sur les remparts. M<sup>e</sup> X. contempla cet ensemble bizarre et le désignant de son bras étendu, il dit :

« Il y a là une juridiction rapide, active, peu coûteuse, féconde par conséquent en résultats utiles, confiée à des hommes remplis de bonnes intentions. Et cependant au point de vue du Barreau, il est à craindre qu'elle n'amène des effets regrettables. C'est précisément cette bonhomie et cette fréquence des rapports entre magistrats et avocats qui est à redouter. Je vous ai fait voir tout-à-l'heure que la magistrature et le Barreau concouraient au même



but sur le même terrain, sous le même toit. Et bien, malgré cette communauté d'action, il a toujours été de règle qu'en usant réciproquement de la courtoisie la plus parfaite, il était bon qu'il n'y eut pas de relations étroites. La justice est une chose si délicate, l'impartialité humaine est si fragile, qu'il est difficile qu'il ne résulte pas des soupçons et des inconvénients d'une familiarité entre ceux qui, sous forme de plaidoyer, sollicitent pour leurs clients, et ceux qui, sous forme de jugements, accordent ou refusent. Cela a été compris dans les tribunaux civils et les Cours, et poussé parfois jusqu'à l'extrême rigueur puisque dans un grand barreau étranger, c'est un manquement disciplinaire de la part d'un avocat que de se rendre seul en chambre du conseil quand un magistrat l'y appelle. Mais au point de vue de la considération et de la dignité réciproques, c'est salubre. Or, que commence-t-on à voir devant nos juridictions consulaires? Des avocats deviennent les familiers de la maison. Il semble qu'ils y ont leurs grandes et petites entrées. Ils sont, avant tous autres, instruits de circonstances qui sembleraient devoir être plus longtemps

tenues secrètes. Ils ont un langage qui ferait croire qu'ils jouissent, dans certains domaines et pour certains résultats, d'une autorité et d'une influence qui ne sauraient être légitimes. Même la simple apparence de tels faits ne s'est jamais produite devant les autres juridictions.

« Ce qui favorise cette situation anormale, et grosse de périls si elle devait se développer, c'est la nécessité des relations constantes entre les juges et les membres du Barreau qui acceptent les curatelles de faillites. Le va et vient qui en dérive a porté la première atteinte à la réserve qui jusques-là était d'étiquette, à la défiance, au mutisme, au respect des distances nécessaires entre le plaideur et le juge. De jour en jour, avec l'augmentation des faillites et de ceux qui souhaitent en avoir la gestion, le mal menace d'empirer, d'autant plus que l'espoir de se procurer cette occupation fructueuse, si bien venue à l'heure difficile et décourageante des débuts, prédispose le jeune avocat à des idées où se mêle un grain de courtisannerie et de subalternisation. On risque ainsi de voir petit à petit s'établir dans le Barreau, un barreau spé-

cial, ayant ses allures et ses règles à lui, enclin à dédaigner la rigidité ancienne, fort par le nombre et aussi par l'appui que lui prêtera la juridiction dont il sera l'armée. Deux écoles seront alors en présence et l'on assistera à une sorte de guerre civile, sourde et débilitante, entre non-conformistes et puritains. »

Après un instant de silence : « Des luttes donc, dit-il. Oui, des luttes, et avec elles des intrigues, des conciliabules, de mauvais propos, des rancunes, des injustices. Mais au fait, est-ce un mal? N'est-ce pas Saint-Simon qui dit qu'un des moyens d'abatardissement les plus sûrs, c'est la paix, la tranquillité, la neutralité, la prospérité? Je crois qu'il a raison. Souhaitons les obstacles, aimons les difficultés, car ce sont elles qui retrempent, ce sont elles qui sont le remède aux impuretés. Dédaignons et redoutons ce bien-être matériel que l'on confond avec le bonheur et qui ne marque que l'abaissement des âmes. Il fait bon avoir des infortunes pour que la vie ne devienne pas trop fade et pour que les caractères se retrempent. »

Alors il se tut. J'étais depuis peu au Palais, mais je pouvais déjà apprécier combien de

choses étaient vraies parmi celles dont il venait de dérouler devant moi le panorama rapide. Certes il avait mis dans ses appréciations l'inévitable exagération d'un cœur ulcéré qui s'est assombri en se repliant trop longtemps sur lui-même. Mais que de touches nerveuses et justes dans cette esquisse, que de silhouettes saisissantes. Je comprenais obscurément que j'étais en présence d'un apôtre qui se sentait jusqu'alors incompris, mais encore plein d'ardeur et de convictions et prêt à recommencer ses prédications. — Je lui dis : « Cher maître, pourquoi ne communiquer qu'à moi ce que je viens d'entendre. Et encore comme vous vous y êtes tardivement résolu. Ces choses sont faites pour être répandues. Elles fortifieraient ceux qui pensent comme vous, elles persuaderaient ceux qui, ignorant leur vérité profonde, demeurèrent jusqu'ici dans des voies contraires. »

— « C'est ce que j'ai fait longtemps, reprit-il avec tristesse. Je n'ai réussi qu'à me créer des inimitiés et à concentrer sur moi les traits toujours volants de la malignité humaine qui autrefois se dispersaient au Palais un peu sur tout le monde. Il faut enseigner ses principes à

ceux qui en manquent et ne pas perdre son temps à essayer de les inculquer à ceux qui en ont d'autres. J'ai commis la faute de discuter directement les opinions d'autrui et je ne m'y laisserai plus entraîner. Je ne veux pas recommencer sur les devoirs de l'avocat des sermons qui semblent à des auditeurs sceptiques et blasés, aussi démodés que le récit de Thérémène. Je ne veux pas être le chien qui dix fois saute à l'eau pour repêcher le baton qu'y jette et rejette son maître. Je ne veux plus parler, et, ajouta-t-il avec effort, je ne sais plus écrire, car chez l'avocat l'habitude de la parole gâte souvent la plume et écrire finit par lui paraître un travail d'une lenteur insupportable. Il est vrai que les conseils sont faits, moins pour être écoutés par qui les reçoit, que pour la satisfaction de qui les donne. Mais l'âge me gagne et avec lui l'indifférence. On se relâche et la vie se ternit dès qu'on laisse derrière soi des illusions brisées, des morts aimés, des amitiés trompées. J'ai désormais arrangé mon existence de façon à être très solitaire, tout en étant très affairé. Je m'en trouve bien, et n'y veux rien changer. Je me tais d'ordinaire et je

laisse croire que les circonstances constamment anormales, pour lesquelles je dois être éloquent à la barre, me rendent muet pour les banalités quotidiennes ; je satisfais ainsi les dogues à la chaîne qui ne peuvent sans aboyer furieusement voir passer devant leur niche un homme en liberté. Ils peuvent se tenir tranquilles : je me suis muselé moi-même. Je sais admettre les injustices et les misères parce que le soin de les éviter me répugne plus que de les subir. Je sais aussi que dans un pays de vulgarité comme le nôtre, la réputation d'original est une des plus dangereuses, et je me le tiens pour dit, tout en gardant un vague sentiment de reconnaissance à ceux qui, en m'attaquant, me fournissent par l'indifférence qu'ils m'inspirent, une occasion facile de me montrer généreux. » —

« C'est à vous, reprit-il, de tenter cette tâche, malgré ses ennuis, et je puis ajouter ses périls, car on vous traitera en ennemi. Mais nul n'est digne d'être avocat s'il ne tient à sa profession pour elle-même sans se demander si c'est la misère ou le succès qui lui en adviendra. Conduisez-vous au Barreau en telle

manière que l'on puisse dire que si vous n'y réussissez pas, vous mettez la fortune dans son tort. Au reste, réussir est une bataille que les forts livrent contre les médiocrités, et qu'ils gagnent en dépit de la coalition des médiocrités. Au Palais comme ailleurs tâchez d'être un caractère d'exception. Aimez votre profession aveuglément au début : plus tard il vous viendra pour elle un amour conscient et harmonisé. » —

Nous étions arrivés près de la grand' porte. Silencieux, il s'engagea sous la voûte et je le suivis. Absorbé et grave, il remonta la rue de la Paille et traversa la place du Sablon en diagonale, jetant en passant un regard distrait sur le joli groupe qui surmonte la fontaine et vers lequel son œil d'artiste était naturellement attiré.

Nous arrivâmes ainsi jusqu'à la rue de la Régence; nous y débouchâmes, ayant juste en face les masses colossales du nouveau Palais de Justice, qui commençaient à s'accuser. Il releva la tête et tout en marchant, il contemplait cette architecture puissante, rappelant Babylone par ses dimensions, la Grèce et l'Égypte par ses

lignes. Un peu plus avant le gigantesque pavillon à droite, se détachant sur le ciel qui était d'un gris bleuté uniforme, apparut dans sa jeune majesté, évoquant dans l'esprit on ne sait quelles échappées orientales.

Il s'arrêta et d'une voix tranquille, il récita lentement cette strophe de Victor Hugo à l'Arc de l'Étoile :

Toi dont la courbe au loin par le couchant dorée  
S'emplit d'azur céleste, arche démesurée,  
Toi qui lèves si haut ton front calme et serein,  
Fait pour changer sous lui la campagne en abîme.

Puis il dit : « Voilà un entassement de pierres qui prêchera comme je ne le saurais faire. Quand toute notre ruche judiciaire vivra dans cet édifice superbe, ses idées changeront, car une loi secrète pousse les enfants des hommes, même les plus misérables, à se mettre au diapason des harmonies que chantent les milieux où ils vivent. Les divinités grandissent de toute la majesté qu'on donne à leurs temples, et ce n'est qu'au pied des autels mesquins que les prêtres à âme étroite se rencontrent. Combien l'homme de génie qui, malgré les



criailleries de ceux qui l'accusaient d'engouffrer trop de millions dans cet édifice, a, dans son calme dédaigneux, poursuivi son œuvre, a compris sa mission qui était de fortifier la justice en élevant à la déesse un sanctuaire où elle pourrait se révéler dans toute sa gloire, et comme il s'est mis au dessus de ceux qui n'aperçoivent pas, qu'en certaines choses, économiser l'argent c'est mutiler l'idée.

» Vous vivrez dans ce Palais, mon jeune confrère. Moi aussi, peut-être, — mais, c'est vous et vos contemporains qui en sentirez l'influence, car ceux qui vous précèdent ont trop subi les rapetisements et les misères des jours où nous sommes. Si les âmes des jeunes sont, comme je l'espère, encore susceptibles de s'émouvoir aux impressions des belles choses, elles s'élèveront, et pour le Barreau, ce sera le salut. Vous verrez alors reparaitre les idées qui aujourd'hui se cachent ou qu'on bafoue : ces beaux papillons animeront de nouveau notre atmosphère. On respirera plus librement parce qu'il y aura plus de noblesse, de dignité et de magnanimité, et quand vous et ceux de votre temps vous parcourrez les terrasses de ce

monument qui sera l'atelier sublime de la justice, vous aurez cette impression fortifiante de ne pas vous sentir des nains difformes, perdus au milieu de ces grandes choses ; vous trouverez votre mission, vos travaux et vos âmes en accord avec les proportions de l'édifice et le paysage admirable qu'il domine. » —

Quelques instants nous restâmes en silence, lui, contemplatif, moi ému. Puis d'un geste il me dit au revoir et s'éloigna.

Rentré chez moi, je passai ma nuit à noter ce qu'on vient de lire. Dès lors, j'établis entre ce mélange de vérité et d'imagination, de passion et de sagesse, et le paradoxe sur le comédien de Diderot, une analogie qui a décidé du titre que j'ai préféré.

Mon stage était fini depuis quelques années quand il mourut. Traîna-t-il jusqu'au tombeau, selon la belle image de Bossuet, la chaîne de ses espérances brisées ? Cette question est facile à résoudre pour ceux à qui la vie apprend qu'à tout homme il manque la satisfaction de l'une de ses aspirations les plus chères. Il y eut peu d'avocats à ses funérailles. Sa puissante clien-

tèle se dispersa entre une douzaine de confrères.  
Il fut vite oublié.

EDMOND PICARD

Septembre 1879.

---

MUSÉE DE LA LITTÉRATURE

